



Façonner un avenir durable : Premiers progrès accomplis

Rapport annuel 2009



PROGRAMME AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE (PACO)

SOMMAIRE

Titre :
Façonner un avenir durable : Premiers progrès accomplis

Publié par :
Programme Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO), UICN, Ouagadougou, Burkina Faso.

Droits d'auteur :
© 2010 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation :
UICN-PACO (2010), Rapport annuel 2009, Ouagadougou, Burkina Faso, 44 pages

ISBN : 978-2-8317-1234-5

Photographies :
Couverture (de gauche à droite) : *Kobus Defassa Onctuosus* au ranch de Nazinga au Burkina Faso, Pêcheurs artisans débarquant leur production du jour sur les quais du quartier de Guet Ndar, à Saint-Louis au Sénégal, Femme et jeune fille du village de Salpiga au Ghana lisant une brochure de sensibilisation du PAGEV, Paysage à Bururi au Burundi, Jeune du village de Sanpema au Burkina Faso se ravitaillant au puits couvert réalisé par le PAGEV dans ce village, bois de chauffe au Sénégal, jeune fille écoutant la radio grâce à l'énergie solaire au Bénin, stabilisation des berges à Belayerla au Burkina Faso, jeunes reboisant les mangroves en Guinée-Bissau.

Crédits photos :
Désiré Bakyono, Jean Jacques Goussard, Mathieu Ducrocq, Frédéric Airaud, Racine Kane, Geoffroy Mauvais, Clarisse Honadia/Kambou, Kenneth Angu Angu, Laurent Quenum, Jonas Kemajou, Sagbo Josea Dossou-Bodjerno

Conception – Impression :
Graphi Imprim

Disponible auprès de :
Union internationale pour la conservation de la nature
Bureau Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Tel : +226 50 36 49 79 / +226 50 36 48 95
Fax : +226 50 36 49 84
E-mail : paco@iucn.org
Site internet : www.iucn.org/paco

Comité de rédaction :

Président
Pr Joseph Aimé Nianogo

Coordination technique
Jacques Somda
Félicité Mangang
Jean-Marc Garreau

SIGLES ET ACRONYMES	4
DONATEURS	6
INTRODUCTION	7
LE PROGRAMME REGIONAL ET SES LIENS AVEC LE PROGRAMME QUADRIENNAL	8
AIRES PROTEGEES	8
Vingt-cinq diplômés spécialisés pour mieux gérer les aires protégées	8
Quelle contribution des aires communautaires à la conservation en Afrique de l'Ouest ?	9
Mesure de l'efficacité de gestion de réseaux d'aires protégées de la région	9
EAU ET ZONES HUMIDES	10
Des structures nationales capables de servir l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV).	10
CONSERVATION DES FORETS	11
Programme régional d'Afrique Centrale pour l'environnement Passerelles vers une bonne gouvernance environnementale dans le bassin du Congo	11
Des accords de partenariat volontaire pour un secteur forestier légal et équitable	12
MARINS ET COTIERS	12
Un réseau d'acteurs renforcé pour la gouvernance partagée des aires marines protégées	12
Vers une gestion écosystémique et participative du secteur des pêches	13
L'UEMOA veut appréhender les risques et limiter les impacts de l'érosion côtière	13
ACCOMPAGNER LES PAYS DANS LEURS DEMARCHES	14
BURKINA FASO	14
Des communautés et collectivités engagées dans la gouvernance des forêts pour améliorer leurs moyens d'existence	14
Des institutions locales de gestion des ressources en eau en place dans l'Est du Burkina Faso	15
La contribution des aménagements forestiers à l'amélioration des moyens d'existence mieux connue	16
CAMEROUN	17
Le Programme de l'UICN au Cameroun adopte son Plan Stratégique	17
Partenariat avec la COMIFAC pour l'appui au GTBAC	17
GUINEE BISSAU	18
La société civile mobilisée autour des considérations sociales et environnementales dans les industries extractives	18
Les écoles volent au secours des aires protégées de la Guinée Bissau	18
Améliorer le droit d'accès des populations locales aux ressources naturelles en Guinée Bissau	19
MAURITANIE	20
Vers plus de complémentarité dans la gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontière (RBT) du Delta du fleuve Sénégal	20

Industries extractives et environnement : des compétences nouvelles pour des enjeux complexes	20
La Mauritanie et le Sénégal en route vers un aménagement des ressources halieutiques transfrontalières	21
SENEGAL	22
Les communautés s'impliquent dans la gestion durable des mangroves en Afrique de l'Ouest	22
Vers une harmonisation des politiques de gestion des écosystèmes de mangrove en Afrique de l'Ouest	23
Les Elus du littoral Ouest-africain prennent position face au changement climatique	24
Le Niimi-Saloum dans le processus d'une Réserve de Biosphère Transfrontalière	24
Réviser la Convention régionale sur l'accès aux ressources halieutiques	25
TRAVAILLER AVEC LES INSTITUTIONS SCEURS	26
MIKE - Afrique Centrale Les principaux facteurs de l'abatage illicite des éléphants en Afrique Centrale identifiés	26
MIKE - Afrique de l'Ouest. Mise au point sur la mise en œuvre de l'unité d'appui sous-régional...	27
Global Water Partnership - Afrique centrale (GWP CAF) Préparer les États et les parties prenantes à une approche intégrée de gestion des ressources hydriques dans la planification du développement	28
Programme Régional de Conservation de la zone côtière Marine Des acteurs du littoral ouest africain se mobilisent autour du Forum régional pour la conservation de la zone côtière	29
Des capacités accrues pour mieux gérer les ressources de la zone côtière	30
L'UICN, UNE UNION DE MEMBRES	31
Des Membres de l'Union participent à la mise en œuvre des programmes	31
Des Membres de l'Union plus outillés	31
Les membres au service de la mission de l'UICN	32
OPED : Leçons apprises dans les communautés de la forêt tropicale du Sud du Cameroun	32
ONG Nature Tropicale : Lutter contre la pollution et valoriser les énergies renouvelables	32
Vers une nouvelle vision du comité des Membres au Mali	32
LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	34
Stabilisation, diversification et situation stratégique des ressources humaines	34
FINANCES	35
PUBLICATIONS 2009	36
LISTE DES MEMBRES DE L'UICN EN AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE	37
LISTE DES VICE-PRESIDENTS DES COMMISSIONS DE L'UICN AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE	42

SIGLES ET ACRONYMES

ABO : Association burundaise pour la protection des oiseaux

ABV : Autorité du Bassin de la Volta

AD : Action pour le Développement

ADM : Analyse Développement des marchés

AEN : Agence de l'Eau du Nakambe

AEO : Avenir de l'Environnement en Afrique

AFED : Amis de la Forêt et de l'Environnement pour le Développement

AfESG : African Elephant Specialist Group

AfWF : African Water Facility

AMCFE : Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de son Environnement

AMP : Aires Marines Protégées

ANAR : Association Nationale d'Action Rurale

APA : Accès et au Partage des Avantages

APPEL : Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement des pays du littoral ouest africain

APV : Accords de Partenariat Volontaire

ASAN : Association Sénégalaise des Amis de la Nature

CARPE : The Central African Regional Program for the Environment

CBD : Convention sur la Diversité Biologique

CCEPA : Cadre de Concertation sur l'Eau Potable et l'Assainissement

CCNCC : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CdP : Conférence des Parties

CEC : Commission on Education and Communication

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale

CEESP : Commission sur les Politiques environnementales, Economiques et Sociales de l'UICN

CEL : Commission on Environmental Law

CEM : Commission on Ecosystem Management

CEW : Cameroon Environmental Watch

CFEDD : Centre de formation et d'études en environnement et développement durable

CITES : Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora

CLE : Comité Local de l'Eau

CMAE : Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale

CoP 10 : 10^{ème} Conférence des Parties

CSE : Centre de Suivi Ecologique

CSR : Commission sous-régionale de la pêche

CRS : Catholic Relief Services

CTC : Comité Technique Conjoint

DEWA : Division de l'Alerte Rapide et de l'Evaluation

ECCAS : Economic Commission of Central African States

EFA : Environmental Foundation for Africa

ERIE : Evaluation et le Rapport Intégrés sur l'Environnement

FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FDA : Forestry Development Authority

FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

FIBA : Fondation Internationale du Banc d'Arguin.

GAE - WALIA : Groupe d'Appui Environnemental - WALIA

GAED : Gestion des activités extractives pour le développement

GAP : Gestion des Aires Protégées

GEO : Rapport sur l'Avenir Mondial

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

GPS : Global Positioning System

GRAT : Groupe de recherche et d'application technique

GTBAC : Groupe de Travail sur la Diversité Biologique d'Afrique Centrale

GWI : Global Water Initiative (Initiative mondiale pour l'eau)

GWP-Caf : Global Water Partnership - Central Africa	PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
Ha : Hectare	PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
IADS : Initiative Action pour le développement au Sahel	PNBA : Parc National du Banc d'Arguin
IBAP : Institut pour la Biodiversité et les Aires Protégées	PRCM : Programme Régional de Conservation de la zone côtière Marine
ICCN : Institut Congolais pour la conservation de la Nature	PTR : Programmes Thématiques Régionaux
INN : Pêche illicite, non déclarée et non réglementée	RAMPAO : Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest
IWRM : Integrated Water Resource Management	RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
Kg : Kilogramme	RAPPAM : Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management
Km : Kilomètre	RBT : Réserve de Biosphère Transfrontalière
LEM : Law Enforcement and Monitoring	RCA : République Centrafricaine
LLS : Livelihoods and Landscape (Paysages et Moyens d'Existence)	RDC : République Démocratique du Congo
MACO : Programme thématique Marin et Côtier	SBV : Sous Bassins Versants
MDP : Mécanisme pour un Développement Propre	SIDA : Syndrome d'immunodéficience acquise
METT : Management Effectiveness Tracking Tool	SSC : Commission on Survival Species
MIKE : Monitoring the Illegal Killing of Elephants (Suivi à long terme de la chasse illicite à l'éléphant)	SSU : Sub regional Support Unit
MIST : Management Information System	SSO : Sub-regional Support Officer
MOV : Means Of Verification	TAG : Technical Advisory Group
NDDP : National Driving Development Programme	TKLM - Lac : Terekole-Kolimbine-lac Magui
NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	UCC-Water : UNEP Collaborating Centre for Water and Environment
ODEB : Organisation de Défense de l'Environnement au Burundi	UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ONG : Organisation Non Gouvernementale	UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
OPED : Organization for Environment and Sustainable Development	UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
PACO : Programme Afrique Centrale et Occidentale	USAID : United States Agency for International Development
PAGEV : Projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'eau dans le bassin de la Volta	VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine
PAGIRE : Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau	WASSU : West Africa Sub regional Support Unit
PAPACO : Programme Aires Protégées du PACO	WCPA : World Commission on Protected Areas
PARTAGE : Projet d'Appui à la Gestion de la Pêche Artisanale Transfrontalière	WEAP : Water Evaluation And Planning System
PNDP : Programme National de Développement Participatif	WVBB : White Volta Basin Board
PNE : Partenariat national de l'eau	WWF : World Wide Fund for Nature

DONATEURS DE L'UICN-PACO



INTRODUCTION

L'année du changement climatique s'est achevée...

**Par Nianogo A. J.
Directeur Régional**

L'année 2009, a été marquée par diverses actions et manifestations de lutte contre les changements climatiques, ce fléau mondial lié à des modes de consommation peu durables mais aussi, à l'accroissement de la population et à la pauvreté.

L'UICN a, en 2009, renforcé sa collaboration avec les institutions sœurs et élargi son champ de partenaires afin de poursuivre avec plus d'efficacité et de synergie, son action au niveau des acteurs locaux, nationaux et sous-régionaux en faveur d'une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles.

Prenant en compte les menaces que font peser les changements climatiques sur les écosystèmes, la biodiversité et les moyens d'existence des communautés humaines tant rurales qu'urbaines, les composantes du PACO se sont investies à tous les niveaux sur le sujet.

De nombreux acteurs ont été accompagnés dans le sens d'une capitalisation et diffusion de leurs expériences en matière d'adaptation au changement climatique ; les projets de terrain ont été revisités pour leur permettre de mieux intégrer les changements climatiques et de nouvelles initiatives ont été identifiées pour faciliter la prise en compte du changement climatique dans les politiques et programmes nationaux et régionaux.

Les acteurs ont été mobilisés vers l'objectif du Sommet sur le changement climatique tenu à Copenhague au Danemark en décembre 2009 : préparation et participation effective, partage des



expériences du Burkina Faso en matière d'adaptation au changement climatique, mobilisation et participation des parlementaires du Sénégal, renforcement des capacités des acteurs, appuis conseil aux délégués nationaux en vue des négociations.

A défaut d'un accord politique formel permettant d'amorcer une limitation des émissions de gaz à effet de serre et concrétisant la volonté affichée de mettre en place des fonds nouveaux pour les pays en développement, Copenhague a marqué le début d'une véritable prise de conscience planétaire du changement climatique ; cela permet d'espérer l'avènement, à moyen terme, de comportements plus responsables de la part de tous les acteurs.

2010 a été désignée année de la biodiversité par l'Assemblée Générale des Nations Unies mais, il est évident que dans la réalité le changement climatique restera un sujet dominant au plan international.

LE PROGRAMME REGIONAL ET SES LIENS AVEC LE PROGRAMME QUADRIENNAL

Le PACO en bref

Issu de la fusion des ex bureaux Afrique Centrale et de l'Ouest, le Programme Afrique centrale et occidentale (PACO) de l'UICN s'étend sur 26 Etats.

Sa vision : Un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Sa Mission : Encourager un environnement politique, économique et social favorisant une gestion et une utilisation durables des ressources naturelles, tant terrestres que marines, la conservation des sols et de la diversité biologique avec et au profit des populations.

Pour contribuer au Programme quadriennal de l'UICN, il se fonde sur 5 programmes thématiques régionaux (PTR) qui développent une vision régionale et mettent en œuvre leurs programmes et projets :

- Conservation des Forêts ;
- Eau et Zones Humides ;
- Marins et Côtiers ;

- Aires Protégées et Biodiversité ;
- Droit, Politique et Gouvernance.

Le PACO est soutenu par :

- des bureaux de Programme (Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Cameroun, République Démocratique du Congo)
- des bureaux de projets (Ghana, Nigéria, Libéria)
- des unités transversales renforcées (Ressources humaines, Communication, Finances, Technologie de l'information et de la communication, Soutien institutionnel et développement)

Le PACO héberge des composantes de plusieurs programmes partenaires dont MIKE (Monitoring the Illegal Killing of Elephants), GWP-CAfTAC (Global Water Partnership-Central Africa Technical Advisory Committee), TRAFFIC (The wildlife trade monitoring network), Global Forest Watch (GFW) et World Resources Institute (WRI).

AIRES PROTEGEES

www.papaco.org

Vingt-cinq diplômés spécialisés pour mieux gérer les aires protégées

Par Masumbuko B. et Chataigner B.

Dans le cadre du renforcement des capacités des structures et des acteurs de la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest, le Programme Aires Protégées du Programme Afrique Centrale et Occidentale (Papaco) de l'UICN a mis en place, en 2008 à Ouagadougou, un Master spécialisé sur la gestion des aires protégées (Master GAP), grâce à un financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). La première promotion de cette formation a fait son entrée au cours de l'année universitaire 2008/09. Cette formation qui comprend des cours théoriques, des sorties sur le terrain et un stage de fin d'études a formé 25 étudiants et professionnels exerçant dans les métiers de la conservation à planifier, gérer et maintenir durablement une aire protégée. Ils ont reçu leur diplôme en octobre 2009 et ont rejoint leur structure d'origine pour y mettre en application les connaissances acquises. Au cours de cette année académique, ils ont également contribué à la mise en place de l'outil « Enhancing our Heritage », développé par la commission mondiale des aires protégées, pour la gestion du parc national de la Pendjari, dans le nord du Bénin. Ce type de formation nécessite une base de partenariat très solide, et mérite d'être répliqué dans d'autres régions.

En plus de cette formation diplômante, le Papaco a contribué au renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées à travers des formations ponctuelles. D'une part 24 partenaires guinéens et, d'autre part, 9 évaluateurs du Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Niger, Guinée, Guinée Bissau ont été impliqués dans des évaluations sur le terrain. Une formation à l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées pour les gestionnaires des parcs de l'Afrique de l'Ouest anglophone a également eu lieu avec comme résultat le renforcement et l'enrichissement de l'équipe avec des évaluateurs anglophones. Au total, 22 personnes du Ghana, Sierra Leone, Gambie, Nigeria, Cap Vert, Liberia ont été formés.

Le Papaco de l'UICN envisage la mise en place d'une nouvelle promotion de Master pour la rentrée universitaire 2010. Il lance parallèlement un programme de formation continue dès janvier 2010. La formation continue a été identifiée comme un volet important pour satisfaire les besoins pratiques de divers corps de métiers en relation avec la gestion et la valorisation des aires protégées (conservateurs sur le terrain, cadres administratifs, guides de tourisme, concessionnaires, agents des projets, etc.).

Quelle contribution des aires communautaires à la conservation en Afrique de l'Ouest ?

Par Couaillac G.

La contribution des communautés locales à la conservation de la biodiversité est encore faiblement connue en Afrique de l'Ouest. L'UICN-Papaco a conduit en 2009 une étude sur les aspects liés à la gestion des aires communautaires dans neuf pays de la sous-région pour faire mieux connaître la manière dont la gestion participative de ces aires peut contribuer à la conservation de la biodiversité. Les résultats confirment que ce mode de gouvernance par les communautés locales est peu connu ou reconnu par les gouvernements en Afrique de l'Ouest. Mais, une étape est franchie car beaucoup de pays commencent à se doter de textes législatifs relatifs à la gouvernance locale, avec des stades d'avancement variables selon le cas.

La gestion de ces aires est en général assurée par des associations. Elles sont de plus en plus reconnues par les autorités locales. Des plans de gestion existent dans presque toutes les aires étudiées. Les communautés sont motivées pour la création des zones protégées avec ce mode de gestion car elles espèrent y tirer meilleur profit. Certaines aires contribuent financièrement au développement par la redistribution d'une partie de leurs bénéfices aux communes dont elles relèvent. Cependant, il faut noter que toutes les aires communautaires ne génèrent pas de bénéfices. Les associations connaissent encore des faiblesses liées notamment au manque de compétences adéquates pour la gestion des ressources naturelles et la gestion associative, et à une insuffisance budgétaire.



L'étude a montré l'intérêt de mettre en place des modes de gestion qui donnent un rôle important aux communautés riveraines des aires protégées pour accroître la conservation de la biodiversité. De nombreux défis, comme par exemple, une participation équitable des membres de la communauté à la gestion, ou encore la place de la tradition et du sacré, doivent encore être relevés par les aires communautaires afin qu'elles parviennent à réaliser les objectifs de conservation de la nature mais également de développement social et de préservation de la culture. Cela ne remet pas nécessairement en cause les formes « standard » de la conservation (parcs, réserves...). La publication complète est disponible auprès du Papaco de l'UICN et sur le site www.papaco.org, rubrique publications.

Mesure de l'efficacité de gestion de réseaux d'aires protégées de la région

Par Masumbuko B. et Chataigner B. et Diedhiou Y.

Après les évaluations de l'efficacité de gestion de systèmes nationaux d'aires protégées menées ces dernières années, une attention particulière a été portée à celle des réseaux régionaux d'aires protégées. Il s'agissait d'identifier les forces et faiblesses d'un réseau en activité et de labels (Ramsar, Patrimoine mondial) en termes de contribution à l'amélioration de l'efficacité de gestion des aires protégées concernées par ces réseaux. Ainsi, en collaboration avec la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), membre de l'UICN, le programme a conduit une évaluation de l'efficacité de gestion du Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO) en juin 2009. L'outil d'évaluation utilisé était le RAPPAM (Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management). Les sites du patrimoine mondial, et certains sites Ramsar de la région

d'Afrique de l'Ouest ont également été évalués à l'aide de cet outil. D'autres outils tels que le METT (Management Effectiveness Tracking Tool) et la Check List ont également été utilisés. Les résultats de ces évaluations ont révélé que le RAMPAO est un réseau fonctionnel aujourd'hui, notamment grâce à l'important travail d'animation dont il bénéficie de la part de la FIBA. Par contre, le système formé par les sites Ramsar reste encore théorique et celui des sites du Patrimoine Mondial apporte encore peu d'avantages aux sites.

Dans le cadre de l'extension du programme à l'Afrique centrale, de nouvelles évaluations seront effectuées pour les systèmes nationaux des pays de cette sous-région. Tous les résultats d'évaluations sont disponibles sur le site www.papaco.org, rubrique évaluations.

EAU ET ZONES HUMIDES

Des structures nationales capables de servir l'Autorité du Bassin de la Volta

Par Bakyono D.

L'entrée en vigueur du traité de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et l'expérience acquise par les acteurs dans la gestion transfrontalière des ressources renforcent les processus d'appropriation et de décentralisation de la gestion des ressources en eau dans le bassin de la Volta. L'Autorité du Bassin de la Volta est en mesure de coordonner l'ensemble des projets intervenant dans le bassin. Les agences de sous bassin telles que l'Agence de l'Eau du Nakanbé au Burkina Faso et la White Volta Basin Board au Ghana sont désormais en mesure de coordonner les actions de terrain sur leurs territoires respectifs et de dialoguer au-delà des frontières nationales. Le comité transfrontalier pour la prévention et la gestion des conflits liés à l'eau ainsi que 8 comités locaux de protection des berges ont gagné en expérience et en autonomie.



Ces progrès dans le domaine de la concertation et du dialogue entre acteurs sont le fruit de plusieurs initiatives, dont la première phase du projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta (PAGEV) qui a contribué à améliorer les relations entre le Burkina Faso et le Ghana. A tous les niveaux, les acteurs ont pris conscience de leur rôle dans la gestion de leur environnement et ont vu leurs conditions de vie s'améliorer

avec les premiers résultats du projet. En 2009, le PAGEV a revu son mode de fonctionnement, pour donner plus de responsabilités aux acteurs en place :

De nouvelles collaborations entre acteurs : Le PAGEV planifie dorénavant ses activités avec l'Observatoire du bassin de la Volta et les interventions de terrain sont menées par les agences de sous-bassins en collaboration avec les structures techniques déconcentrées des ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Elevage, les responsables des administrations décentralisées ainsi qu'avec des ONG et des Associations. Tous ces acteurs ont été formés à la GIRE, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et à la résolution des conflits à travers un outil interactif développé par le Département de génie civil de l'Université KNUST de Kumasi au Ghana. Cet outil permet de mettre en pratique le côté pluridisciplinaire de la GIRE en mettant l'accent sur l'interdépendance des différents usages des ressources et des processus associés à la prise de décisions.

Des communautés mieux outillées et mobilisées sur le terrain : Dans le bassin du Nakanbé, la zone pilote transfrontalière d'intervention du PAGEV s'est élargie à douze nouvelles communautés, trois villages au Burkina Faso et neuf au Ghana. Ces communautés ont été sensibilisées par les services techniques du Ghana et du Burkina Faso et les ONG relais Bissakoupou et Regards d'espoir, sur des thèmes relatifs à la pollution de l'eau et l'hygiène environnementale, à l'ensablement des cours d'eau, à la lutte contre les feux de brousse, aux méthodes préventives du VIH/SIDA. Diverses formations ont aussi été données aux communautés sur les techniques de reboisement, de compostage, de greffage, etc. pour renforcer leurs compétences dans la restauration des écosystèmes. Ces formations ont permis de produire environ 18 000 plants et de protéger environ 6,5 km de berges supplémentaires en les reboisant. Des études sur la qualité des eaux du fleuve et des puits dans la zone pilote du PAGEV permettent aux acteurs de mieux gérer leur ressources en eau.

Des femmes plus actives : Le projet travaille à rendre les femmes plus autonomes, à stimuler leur contribution à la restauration des écosystèmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Les femmes membres des comités de protection des berges ont été soutenues par des formations en organisation, à la gestion administrative et financière et à la prise de parole en public.

L'ABV développe les réseaux nationaux : Diverses actions, études et formations ont été initiées et étendues aux acteurs du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, et du Togo, pays membres de l'ABV. Ainsi, 22 experts en ressources en eau des six pays membres de l'ABV se sont formés au logiciel d'évaluation et de planification des ressources en eau (WEAP) ; 20 hommes de médias du Ghana et du Burkina Faso ont été sensibilisés à la gestion transfrontalière des ressources en eau pour soutenir les efforts en cours ; 6 personnes relais ont été formées dans chaque pays à la gestion du catalogue, en vue de rendre plus accessibles les sources de données de l'ABV et les informations relatives aux activités dans leurs pays.

Des fora et ateliers consultatifs au plan national et dans le bassin de l'Oti ont été organisés pour mieux convier les acteurs du Togo à rentrer dans la dynamique d'apprentissage de la gestion transfrontalière.

CONSERVATION DES FORETS



Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement Passerelles vers une bonne gouvernance environnementale dans le bassin du Congo

Par Angu Angu K.

La promotion de la bonne gouvernance comme outil pour favoriser la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles a été la grande réussite stratégique de la Phase 2b du programme de l'UICN-CARPE en 2009. A cette occasion, les organisations de la société civile et des représentants des pouvoirs publics, aux côtés d'autres acteurs environnementaux pertinents en Afrique centrale, ont engrangé de remarquables résultats législatifs, réglementaires et politiques en ce qui concerne l'utilisation durable des ressources naturelles. Pour atteindre cet objectif, nous avons ciblé une planification, une mise en œuvre et une surveillance concertées des activités par tous les membres des équipes de pays (parlementaires, représentants du gouvernement, organisations de la société civile, ambassade américaine / missions de l'USAID, COMIFAC, instituts de recherche, organisations internationales, etc.) dans chacun des 9 pays que nous soutenons (Cameroun, Burundi, Gabon, République du Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé et Príncipe et Rwanda). On a cru que cette approche créerait une synergie, faciliterait l'adhésion des différents acteurs, et éviterait les conflits et les chevauchements d'activités ainsi que le gaspillage de fonds limités et une perte de temps. Il convient de relever que ces réalisations importantes ont été possibles grâce à l'appui managérial de l'UICN. Voici quelques-unes des principales activités nous avons réalisées en 2009.

Appropriation des réalisations du CARPE par le Réseau de l'UICN : Etant donné que l'UICN assure la gestion administrative de cette composante importante du programme CARPE depuis octobre 2006 et l'importance des liens qu'il entretient avec toutes les composantes des paysages CARPE et les composantes transversales, un solide document de stratégie d'appropriation a été élaboré et mis en œuvre en 2009. La production et la mise en œuvre de ce document sont intervenues après l'organisation de deux ateliers de réflexion à Douala (13-14 juillet 2009) et à Yaoundé (21 septembre 2009). Les résultats de ces ateliers ont été très intéressants parce que le document de stratégie est actuellement mis en œuvre dans l'ensemble du réseau de l'UICN, tant au niveau mondial qu'au niveau de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest du programme, notamment dans le cadre des programmes de l'UICN par pays et des bureaux du projet dans toute la région. La mise en œuvre de ce document est très importante dans la réflexion en cours sur la Stratégie du CARPE après

2011 qui vise à créer l'appropriation du programme par les pouvoirs publics et les organisations de la société civile dans le bassin du Congo.

Les équipes de pays sont renforcées pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les activités liées au cadre politique et législatif : Dans le cadre des équipes de pays, les matrices de planification et de suivi des travaux de pays en 2009 ont été planifiées, mises en œuvre et évaluées. Grâce à cela, les priorités politiques et législatives, les activités, les indicateurs et les objectifs, les moyens de vérification (MOV) », etc. ont été identifiés, examinés et mis à jour afin de refléter les priorités nationales réalistes législatives et politiques en 2009. De plus, ces matrices ont facilité la participation des différents acteurs environnementaux (organisations de la société civile, parlementaires, groupes de femmes, populations autochtones et locales, ministères en charge de l'environnement, organismes de recherche, etc.) des différents pays aux discussions sur l'environnement. Ce fut également une occasion importante pour les membres des équipes pays de faire des thèmes environnementaux émergents comme le changement climatique et l'adaptation leurs principaux sujets de débats. A titre d'illustration, les membres ont travaillé avec ardeur aux côtés des ministères en charge du domaine pour mettre à jour le Manuel des procédures de la foresterie communautaire au Cameroun, le Code de l'environnement au Burundi et le Code forestier au Rwanda. En République du Congo, les membres de l'équipe de pays se sont contentés de la promulgation de la nouvelle loi sur la faune et des aires protégées tandis qu'en RDC, certaines avancées considérables ont été enregistrées en ce qui concerne les projets de loi sur la conservation de la nature et l'environnement.

Les activités existantes bénéficiant de petites subventions sont surveillées et de nouvelles subventions versées aux organisations de la société civile (OSC) : les points focaux ont surveillé la mise en œuvre des projets bénéficiant de petites subventions au titre de l'année 2008 dans tous les neuf pays à travers des descentes sur le terrain et d'autres moyens. Ce fut l'occasion pour les OSC de bénéficier de leur supervision technique et stratégique qui a facilité la mise en œuvre efficace de leurs activités pour influencer sur certaines politiques forestières et environnementales, tant au niveau régional que national. À la fin du processus, 26 projets bénéficiant de petites subventions ont été sélectionnés et les fonds nécessaires (466.564,56 dollars US) ont été décaissés. La plupart des projets étaient axés sur la conservation, le renforcement des capacités, la gouvernance et les moyens de subsistance durables.

Des accords de partenariat volontaire pour un secteur forestier légal et équitable

Par Ndikumagenge C.

La Ghana et le Congo ont signé avec l'Union Européenne des accords de partenariats volontaires sur le commerce du bois. Ils seront bientôt suivis du Cameroun et d'autres pays du bassin du Congo. Par ces accords les signataires prennent des engagements réciproques pour traiter les problèmes du secteur : exploitation et commerce illégaux, bonne gouvernance et garantie de la légalité du bois, en échange d'un meilleur accès au marché européen. Ces accords ouvrent la voie à des processus de réforme forestière, au renforcement des compétences en matière de vérification de la légalité, à l'introduction d'un système de licence fiabilisant le marché et le rendant plus transparent. De son côté l'Union Européenne va garantir le libre accès à son marché des bois en provenance de ces pays. Compte tenu des exigences toujours plus poussées des pays européens en matière de preuves de la légalité des produits, ces accords renforceront la place du Ghana et du Congo sur le marché européen.

De nombreux acteurs ont des intérêts dans le secteur forestier et leur implication dans le processus d'élaboration des accords était cruciale. Le principal acteur des négociations est le Gouvernement, qui mène les négociations et mettra en œuvre les recommandations de l'accord. D'autres acteurs sont essentiels comme les centres de recherche, la société civile et le secteur privé. Au Ghana les chefs traditionnels ont joué un rôle important en tant que propriétaires des terres.

La stratégie employée par l'UICN au Ghana pour obtenir un processus de consultation équilibré, a consisté à confier à un membre de la commission de l'UICN pour l'Education et la Communication l'élaboration d'une stratégie de dialogue multi-acteurs, assortie d'une liste de principes de bonne consultation. La stratégie adoptée par le gouvernement du Ghana a permis de lancer un processus de consultation, y compris dans 14 communautés locales. Le renforcement des capacités des représentants des communautés et des organisations de la société civile, a permis à ces acteurs de bien contribuer et d'influencer le processus. D'autres éléments de la stratégie ont consisté à développer des outils de communication, notamment dans les langues locales.

Dans tous les pays, l'UICN s'est attachée à rester neutre et à être reconnue comme tel par tous les groupes d'acteurs. Son rôle a consisté à permettre à tous les groupes de jouer à jeu ouvert et à armes comparables. Cette démarche se poursuivra jusqu'à la mise en œuvre des mesures retenues dans les accords pour un secteur forestier transparent bénéficiant à toutes les composantes des pays engagés.

MARINS ET COTIERS

Un réseau d'acteurs renforcé pour la gouvernance partagée des aires marines protégées

Par Ducrocq M.

Un réseau de huit formateurs et de plus de vingt auxiliaires en cogestion et gouvernance partagée a été constitué en Afrique Occidentale. L'objectif de ce réseau est de renforcer les capacités en matière de gestion participative. Des formations régionales et des visites d'échange entre sites ont été organisées au profit des membres du réseau pour favoriser un apprentissage mutuel. Ceci entre dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail du Réseau Régional des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), soutenu par le Programme Régional de Conservation de la zone côtière Marine (PRCM) et notamment la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), membre de l'UICN. Plus de dix membres nationaux de l'UICN sont également impliqués dans ces programmes.

En Afrique Centrale, des liens ont été établis avec le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), pour la préparation des termes de référence d'une consultation préparatoire à une stratégie régionale Aires Marines Protégées (AMP), en capitalisant l'expérience ouest africaine.

Par ailleurs, un plaidoyer a été conduit pour la reconnaissance officielle des démarches communautaires et des modes de gouvernance partagée, en collaboration avec la Commission sur les Politiques environnementales, Economiques et Sociales (CEESP) de l'UICN.



Vers une gestion écosystémique et participative du secteur des pêches

La commission sous-régionale des pêches a au cours de 2009 conduit des réflexions pour l'adoption de l'approche écosystémique dans la gestion du secteur de la pêche dans ses Etats membres conformément aux recommandations mondiales (Déclaration de Reikjavik, 25^{ème} session du Comité des Pêches de la FAO, 24-28 février 2003 ; prise en compte par le WWF et l'UICN – Global Marine Program et Fisheries Expert Group in/ Commission on Ecosystems Management). Ces réflexions sont soutenues par le Programme Thématique Marin et Côtier (MACO). Dans cette dynamique, quatre centres de recherche et quatre sites pilotes ont été identifiés pour participer à l'élaboration de méthodes participatives d'évaluation de la contribution des Aires Marines Protégées à la durabilité des pêches ; des initiatives régionales ont été identifiées en 2009, qui donneront lieu à la signature de deux conventions de financement en



2010 avec la CSRP. La Mauritanie et le Sénégal ont déjà amorcé l'élaboration de plans d'aménagement transfrontaliers et participatifs pour trois pêcheries d'espèces pélagiques côtières (mulets, courbines et tassergals).

L'UEMOA veut appréhender les risques et limiter les impacts de l'érosion côtière

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a décidé d'aborder à l'échelle régionale les problèmes d'aménagement du littoral en Afrique de l'Ouest. Pour cela, une étude diagnostique a été confiée au programme MACO de l'UICN en vue de dresser un bilan-diagnostic des risques et des enjeux liés à l'érosion côtière.



La première consultation initiée dans les pays côtiers de la Mauritanie au Bénin, montre que si le changement climatique a des effets probables (réduction de la pluviométrie et des apports sédimentaires, élévation du niveau de la mer), les causes des phénomènes d'érosion localisés sont généralement d'origine anthropique. La cartographie des risques pour les établissements humains et de la sensibilité du littoral, en cours de préparation, permettra de proposer un schéma directeur du littoral ouest africain et un mécanisme de coopération régional pour le suivi du trait de côte.

Les objectifs de cette étude sont de motiver une révision des politiques d'aménagement du territoire et des stratégies d'adaptation en zone côtière d'une part, et d'autre part, de mettre en place un mécanisme de coopération et un observatoire régional, qui sera abrité au Centre de Suivi Ecologique de Dakar, membre de l'UICN.

ACCOMPAGNER LES PAYS DANS LEURS DEMARCHES

BURKINA FASO

Des communautés et collectivités engagées dans la gouvernance des forêts pour améliorer leurs moyens d'existence

Par Savadogo M. et Honadia C.

Le programme de l'UICN au Burkina Faso, à travers la stratégie « Paysage et moyen d'existence » et à la faveur de la communalisation intégrale, soutient la gouvernance forestière intercommunautaire en vue de promouvoir l'accès aux marchés urbains des petites entreprises rurales des produits forestiers. Sur la base d'un partenariat quadripartite comprenant les communes rurales, les communautés, l'administration forestière et UICN, la professionnalisation des acteurs forestiers a été initiée dans cinq communes rurales de deux régions (Centre-Ouest et Centre-Est) du Burkina Faso. Au Centre-Ouest, 30 groupements de gestion forestières des communes de Bougnounou, Dalo et Nébiélianayou s'organisent pour préserver les ressources du Chantier d'aménagement forestier de Bougnounou-Nébiélianayou et valoriser les filières des produits forestiers non ligneux (amandes de karité, miel, graines de néré et fourrage herbacé). Dans la région Centre-Est, les communautés de trois communes (Bissiga, Lalgaye et Tenkodogo) ont décidé de la restauration concertée de la forêt naturelle de Sablogo et de la promotion des filières des produits forestiers non ligneux. L'engagement des communautés et collectivités locales dans les deux régions a permis d'atteindre les résultats suivants :

Des autorités gouvernementales et coutumières convaincues de la nécessité d'une gouvernance intercommunale pour sauver la forêt de Sablogo : L'initiative pionnière de gouvernance forestière intercommunautaire de Sablogo dans la région Centre-Est du Burkina Faso est portée par les collectivités territoriales décentralisées. Leur engagement a conquis les premières autorités administratives et coutumières qui se sont investies

aux côtés de ces communes dans un grand plaidoyer en faveur de ladite forêt située à 45 km environ de la ville de Tenkodogo, chef lieu de ladite région. Le lobbying auprès des autorités et des parties prenantes et la mobilisation en faveur de la forêt de Sablogo ont permis de circonscrire plus de 15 000 ha du paysage à vocation agro-sylvo-pastorale et environ 10 000 ha à vocation forestière. Plus de 80 000 plants ont servi à enrichir environ 200 ha de forêt dégradée par les populations locales. Le taux de survie serait entre 50 et 60%. Parallèlement une application de l'approche ADM (Analyse Développement des marchés) est en cours en vue d'aider les populations à s'organiser dans le choix des produits forestiers non ligneux à promouvoir pour mieux valoriser ces paysages forestiers.

Des producteurs améliorent la rentabilité de l'exploitation des produits forestiers non ligneux au Centre-Ouest : La filière bois énergie a été pendant longtemps la principale filière des produits forestiers du Chantier d'aménagement de Bougnounou-Nébiélianayou dans la région centre-ouest du Burkina Faso. Mais depuis 2009, la mobilisation des producteurs autour des activités forestières génératrices de revenus complémentaires à ceux du bois énergie, s'est matérialisée par l'émergence de quatre filières de produits forestiers non ligneux. Ainsi, 48 groupements spécialisés ont mis en place au niveau du siège du chantier, quatre unités de



¹ Séchoirs en coquille, bassines de collecte, peson de mesure, sacs d'emballage, vélos, marmites de cuisson du soubbala. Le Soubbala est un condiment traditionnel remplaçant fréquemment la protéine animale dans les ménages très démunis, et fait à base de graines de néré cuites et ramolli environ 48h à l'étouffé, avant consommation. Ce qui lui donne un goût très relevé et une forte odeur. Il est conditionné soit en boule de graines amassées soit en graines séparées.

production/transformation équipées gracieusement de botteleuses, charrettes, kit miel, moulin à karité, kit soubala d'un coût global d'environ 7 millions de FCFA. L'approvisionnement en matière première est assuré grâce aux 2500 ha de parc forestiers multifonctionnels entretenus par 1419 productrices et producteurs. Ces parcs fournissent du miel, du fourrage herbacé, des graines de néré et des noix de karité. Plus de 300 producteurs dont 78% de femmes ont bénéficié entre autres de formations ciblées et de voyages d'étude en vue d'améliorer leurs capacités techniques et partant les



Boules de soubala séchés

revenus tirés des produits forestiers non ligneux. Par exemple, dans la filière transformation des grains de néré en soubala, on est passé d'une production saisonnière de 1955 à 12300 unités. L'autoconsommation du soubala par la famille des productrices est passée de 41% de la production à 5% en partie du fait de la forte croissance de la production et certainement de l'amélioration de l'accès au marché.

Enfin, le chiffre d'affaire est passé de 48 900 FCFA à 492 000 FCFA. Ces effets sur le revenu démontrent la professionnalisation et l'organisation des producteurs ruraux.

Des institutions locales de gestion des ressources en eau mises en place dans l'Est du Burkina Faso

Par Savadogo M. et Tapsoba L.

Dans la région de l'Est du Burkina Faso, la gestion des ressources en eau n'a pas encore pris en compte les principes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Il n'existe pas non plus d'institutions locales pour garantir la mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) adopté en 2003 par l'Etat Burkinabè.

A travers, l'Initiative globale de l'eau (Global Water Initiative-GWI), un partenariat multi acteurs comprenant les communautés locales, les administrations déconcentrées de gestion des ressources en eau, l'ONG CRS et l'UICN, des efforts sont en cours pour accompagner ceux consentis par l'Etat dans la mise en œuvre du PAGIRE. Cet accompagnement de l'Etat se fait autour de l'espace de gestion du Gourma. Dans cet espace, deux Sous bassins versants (SBV) prioritaires d'intervention (Sirba et Tapoa-Mékrou) ont été retenus. La situation de référence établie au cours de l'étude diagnostique indique clairement que le SBV de la Sirba reste le plus vulnérable, spécifiquement dans sa partie « queue de bassin » sur un espace de gestion d'environ 2300 km². C'est donc sur cet espace que les parties prenantes de la gestion des ressources en eau de l'espace de gestion du Gourma ont convenu de la mise en place d'un Comité Local de l'Eau pour marquer leur adhésion et engagement à la politique nationale de l'eau.

Cette dynamique vers la gouvernance optimale des ressources en eau est soutenue par la création des

conditions d'une participation effective des différents acteurs aux niveaux national et local. Ainsi, le partenariat a été suscité entre les différents acteurs à travers l'instauration de cadres de concertation au niveau national. Il s'agit entre autre du Partenariat national de l'eau (PNE) du Cadre de concertation sur l'eau potable et l'assainissement (CCEPA) qui interviennent plus ou moins directement dans l'appui conseil des structures locales de gestion des ressources en eau.

Au plan local, les rencontres plénières et l'Assemblée Générale Constitutive de mise en place du CLE tenues les 27-28 août et le 3 septembre 2009 dans les Régions de l'Est et du Sahel (espace de gestion du Gourma), ont permis de réunir une cinquantaine de personnes, réunissant trois types d'acteurs qui sont :

- l'Administration de l'Etat au niveau local qui ont pour mission de veiller à l'intérêt général dans le domaine de l'eau ;
- les collectivités locales en l'occurrence les communes et par extension les CVD; ces acteurs sont attentifs en substance aux intérêts collectifs des populations de leur ressort territorial ;
- des usagers et des organisations de la société civile; qui sont attentifs à leurs intérêts individuels ou spécifiques dans le domaine de l'eau.

La contribution des aménagements forestiers à l'amélioration des moyens d'existence mieux connue

Par Savadogo M. et Seynou O.

Au Burkina Faso, comme dans beaucoup de pays de la région sahélienne, le bois-énergie est encore la principale source énergétique des ménages : 84 % environ contre une consommation en produits pétroliers et en électricité respectivement de 14 % et de 2% environ. De ce fait la filière bois-énergie permet, d'une part, la satisfaction des besoins énergétiques et, d'autre part, l'acquisition de revenus. Le gouvernement burkinabè a déployé des efforts importants dans la valorisation de cette filière sur la base d'aménagements forestiers à gestion communautaire dans les régions du Centre-Ouest et du Centre-Nord. Il était donc judicieux de documenter les acquis de ces années d'intervention dans le développement des chantiers d'aménagement forestiers en vue d'améliorer les connaissances sur les contributions de telles interventions aux conditions de vie des populations rurales. Les principaux résultats des études conduites avec l'assistance technique de l'UICN montrent que :

L'exploitation forestière constitue un moyen de lutte contre la pauvreté aussi bien monétaire qu'humaine. L'incidence de la pauvreté est moins prononcée parmi les ménages qui participent à l'exploitation des ressources forestières que parmi les ménages qui ne s'y investissent pas. Cependant, ce résultat global cache des disparités entre les deux régions étudiées certainement du fait de la différence en nombre d'années d'expérience, et partant de l'expertise locale dans la gestion des forêts aménagées.

L'impact écologique de l'aménagement forestier se traduit par une parfaite reconstitution des formations végétales dans les parcelles exploitées il y a 15 ans (cas des chantiers d'aménagement de Cassou dans la région du Centre-Ouest). Le taux de recouvrement est supérieur à 70 % et on y observe une bonne structure des peuplements ligneux. L'homogénéité floristique semble n'avoir pas été affectée car les formations présentent les mêmes espèces que dans les parcelles non exploitées.

La question foncière dans les forêts aménagées est ardue en raison particulièrement de la précarité économique des individus et des ménages, de la faible capacité des organes locaux de gestion et de protection des chantiers d'aménagement forestier à assumer leurs rôles et tâches en matière de sécurisation foncière. Aussi, la pression foncière découlant de la compétition plus ou moins accrue pour l'accès aux terres agricoles entre différents groupes d'acteurs en présence (aussi bien au niveau

des autochtones que des allochtones pour ne citer que ces exemples), complique-t-elle davantage la question foncière autour et dans les zones aménagées.

Le pastoralisme dans les forêts aménagées de la région du Centre-Nord est encore mal organisé et peu maîtrisé. En effet, malgré un potentiel fourrager appréciable dans la zone, l'exploitation pour le bétail ne répond pas à la logique d'une gestion durable. Les différentes unités d'aménagement forestier sont surchargées et surpâturées, ce qui concourt à leur dégradation. En outre, des contraintes diverses liées à l'élevage ont été relevées. Il s'agit essentiellement de l'insuffisance dans le parcours du bétail des infrastructures pastorales (points d'eau, parc à vaccination...), et du niveau peu satisfaisant des capacités des éleveurs au plan organisationnel, technique (cultures du fourrage, fauche et conservation du fourrage, etc.) et du respect de la réglementation.

Il existe peu de discrimination basée sur le genre dans la gestion des forêts aménagées. Néanmoins, on constate que certaines catégories sociales restent toujours défavorisées en raison des différences sur les rôles liés aux genres (femmes, hommes) et aux origines (autochtones, allochtones).

On en conclut que l'exploitation des ressources forestières dans les chantiers d'aménagement forestiers au Burkina Faso a contribué à améliorer le bien-être des communautés. Mais, il existe encore des opportunités peu valorisées, des disparités entre les régions et les catégories sociales, à corriger afin de faire des forêts aménagées à la fois un moyen de conservation des ressources forestières et de lutte contre la pauvreté.



¹ La publication peut être obtenue au programme Burkina Faso ou sur le site web (www.iucn.org/paco)

CAMEROUN

Le Programme de l'UICN au Cameroun adopte son Plan Stratégique

Par Usongo L. et Jiagho R.

Situé aux carrefours de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, du Sahel et des forêts humides du bassin du Congo, le Cameroun offre une rare variété d'écosystèmes forestiers, de montagne, littoraux et marins, d'eaux douces, qui soutiennent une très grande diversité de peuples et de cultures ayant su tirer le meilleur parti des potentialités de leur milieu naturel.



Avec la prise de fonction du nouveau Chef de Programme, le Bureau de l'UICN au Cameroun a entrepris le processus d'élaboration de son Plan Stratégique, servant de cadre global aux interventions de l'UICN au Cameroun d'ici 2012. Le processus s'est déroulé suivant une démarche participative, intégrée et inclusive. Les nombreuses consultations ayant précédé la production du Plan Stratégique ont impliqué les Membres de l'UICN au Cameroun, ainsi que les partenaires techniques et financiers. Divers

documents de base ont été également consultés, parmi lesquels la stratégie du secteur environnement et forêt, le Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Programme Global de l'UICN et le Programme quadriennal du PACO 2009-2012. L'objectif de ces consultations était d'identifier les lacunes, de cibler les opportunités, d'identifier les synergies et de s'assurer de l'alignement avec les autres initiatives et enjeux au niveau national, sous régional et global.

Le Plan Stratégique ainsi adopté comprend deux axes :

- les piliers thématiques : Forêt; Aires Protégées; Eau et Zones humides; Mers et côtes; Droit, Politique et Gouvernance.
- les thèmes transversaux : Appui institutionnel; Partenariat et réseautage; Initiative Est-Asiatique; Changement climatique et désertification; Genre, Populations autochtones et indigènes.

Ainsi, l'UICN dispose désormais d'un document d'orientation stratégique de ses interventions au Cameroun avec les niches clairement identifiées. Le plan permet à l'UICN de se positionner de manière claire et précise sur les sujets liés à la gestion de l'environnement en tenant compte de sa niche et centre sa priorité sur le renforcement du travail avec les membres et partenaires, dont le gouvernement camerounais. Il définit les liens avec le programme quadriennal du PACO dont il contribue à la mise en œuvre, en se focalisant sur les priorités du pays.

Partenariat avec la COMIFAC pour l'appui au GTBAC

Par Jepang C. et Jiagho R.

Le caractère exceptionnel, unique, et irremplaçable de la biodiversité animale et végétale d'Afrique Centrale a permis, d'une part, à l'ensemble des pays de la sous région de ratifier la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et, d'autre part, de mettre en place le Groupe de Travail sur la Diversité Biologique d'Afrique Centrale (GTBAC). Cet instrument de la COMIFAC né en décembre 2006 à Sao Tomé sert de cadre en matière d'appui conseils techniques et politiques des décideurs, de renforcement des capacités des acteurs ainsi que de négociations internationales relatives à l'Accès et au Partage des Avantages (APA), de mise en route d'une collaboration Sud-Sud et de suivi scientifique de la biodiversité.

L'UICN en tant que membre du GTBAC et partenaire de la COMIFAC, a apporté un appui au GTBAC à travers la définition de ses missions et des termes de références d'une éventuelle facilitation, ainsi que du montage d'un projet d'appui au GTBAC. Dans le même sens, un appui est donné à la COMIFAC en préparation à la 10^{ème} Conférence des Parties (CoP 10) de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), qui se tiendra en octobre 2010 à Nagoya, à travers une étude sur l'état d'exécution de la CBD en Afrique centrale. Cet appui de l'UICN contribue au renforcement des Etats et de la COMIFAC dans la mise en œuvre de la CBD ; la finalité étant de dynamiser ce réseau au sein de la COMIFAC afin qu'il puisse contribuer à l'influence des politiques sur la conservation de la biodiversité.

GUINEE BISSAU

La société civile mobilisée autour des considérations sociales et environnementales dans les industries extractives

Par Airaud F.

En 2009, le dialogue sur les industries extractives en Guinée Bissau s'est élargi avec trois pays à savoir le Sénégal, la Guinée et la Sierra Leone. Les organisations de la société civile ont reçu un soutien fort dans leurs activités de plaidoyer de la part du projet sous-régional appuyé par le comité hollandais de l'UICN. L'organisation d'un atelier sous-régional réunissant 22 participants constitués des parlementaires, des journalistes, des organisations de la société civile, des représentants des populations riveraines des sites d'exploitation a permis d'accroître la conscience environnementale des parties prenantes des projets d'industries extractives. Au cours d'une visite sur le site d'exploitation du phosphate au nord du pays, des échanges fructueux ont permis de confronter les positions des communautés locales et des décideurs politiques sur ces questions. Pour alimenter ce dialogue, quatre études de cas sur les problématiques environnementales et sociales des industries extractives ont été initiées au Sénégal, en Guinée Bissau, en Guinée et en Sierra Leone. De plus, le Groupe de travail sur le pétrole et les industries



extractives de Guinée Bissau a proposé un mémorandum d'accord au Ministère des Ressources Naturelles pour la constitution d'un panel multidisciplinaire dont le but sera d'obtenir des informations transparentes et, de conseiller l'Etat et ses partenaires sur ce type de dossier.

Les écoles volent au secours des aires protégées de la Guinée Bissau

Dans différentes aires protégées de la Guinée Bissau (les Parcs Nationaux de Cacheu, des



Lagunes de Cufada, des Forêts de Cantanhez et la Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos), 80 écoles d'enseignement primaire se mobilisent pour promouvoir des modes d'exploitation durable des ressources naturelles. Grâce à la sensibilisation et la formation des élèves de ces écoles, des systèmes énergétiques domestiques plus économiques en bois ont été vulgarisés dans les communautés locales à l'intérieur des aires protégées et dans leur périphérie. Cette approche renforce le rôle essentiel de l'école en milieu rural comme acteur du changement pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette démarche a été très bien accueillie par les populations locales qui ont participé à la construction de foyers améliorés (utilisant moins de bois pour la cuisine) et à des campagnes de restauration de mangroves dégradées. Cette dynamique en faveur de la restauration d'espaces dégradés et de la gestion rationnelle des ressources ligneuses a convaincu les décideurs politiques de l'urgence d'effectuer une révision de la Loi Forestière pour réglementer notamment l'exportation de charbon végétal et de bois entier.

Améliorer le droit d'accès des populations locales aux ressources naturelles en Guinée Bissau

Dans l'archipel des Bijagos, les populations locales sont de plus en plus victimes de l'ignorance de leur droit sur le foncier. Disposant d'un riche potentiel touristique, l'archipel attire de plus en plus d'investisseurs nationaux ou étrangers qui profitent trop souvent du manque d'information des populations locales sur leurs droits et sur les procédures légales d'accès au foncier pour acquérir des terrains à but touristique. Pour aider à infléchir cette tendance, l'UICN a soutenu le travail de juristes pour l'élaboration d'un guide précisant les étapes administratives à franchir pour l'acquisition de terrains tout en précisant les droits des communautés appelées à céder une portion de leur territoire en conformité avec la Loi de la Terre en vigueur en Guinée Bissau.

En septembre 2009, un atelier de présentation de ce guide d'accès au foncier regroupant 60 participants (parlementaires, journalistes, opérateurs touristiques, organisations de la société civile et représentants des habitants des différentes îles de l'archipel), a été organisé sur l'archipel des Bijagos. Ces actions ont permis de mieux informer les populations sur leurs droits et de sensibiliser les autorités pour qu'elles veillent à ce que le cadre législatif soit respecté par les investisseurs intéressés par des concessions dans la réserve de la biosphère de l'archipel des Bijagos.

A l'image du foncier, l'accès des populations locales aux ressources halieutiques est menacé par des

pratiques illégales des pêcheurs industriels. En effet, ces derniers pratiquent la pêche connexe basée sur le principe d'un bateau-mère en zone de pêche industrielle alimenté par des pirogues opérant dans les zones de pêche artisanale. Cette pratique constitue en réalité une manière de détourner les fonctions du zonage départageant zones de pêche industrielle et artisanale. Un travail de plaidoyer de longue haleine auprès du Ministère des Pêches a permis d'aboutir récemment à l'interdiction de la pêche connexe dans le cadre de la nouvelle Loi de la Pêche Artisanale promulguée en 2009.

Au second semestre 2009, quatre navires industriels réalisant la pêche connexe dans la zone réservée à la pêche artisanale ont ainsi été arraisonnés par les autorités bissau-guinéennes. L'UICN continue le dialogue avec le Ministère des pêches pour l'abandon définitif des filets monofilaments, un objectif en passe de se concrétiser. L'UICN milite également pour que les zones de pêche correspondant au système de rias soient réservées à la pêche nationale à la fois pour parer aux dégradations commises par la pêche migrante et pour mieux garantir à long terme la sécurité alimentaire des communautés locales. Les discussions se poursuivent pour concrétiser cette démarche de révision des droits d'accès aux ressources halieutiques par les populations locales en Guinée Bissau.



MAURITANIE

Vers plus de complémentarité dans la gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal

Par Mohamed Lemine O. B.

La Réserve de Biosphère Transfrontière (RBT) du delta du fleuve Sénégal connaît un regain de dynamisme depuis l'inauguration en février de son siège.

Présidée par les Ministres en charge de l'Environnement de la Mauritanie et du Sénégal, la cérémonie d'inauguration a également donné lieu au lancement des travaux de la première réunion du Comité de coordination transnational de la RBT. Cette rencontre a été marquée par l'élaboration d'un plan d'action pour 2009 qui constitue la trame de travail du projet RBT durant l'année. Résultat consolidé des projets de plans de travail présentés par les deux parties, le plan d'action 2009 a été validé dans la perspective d'activités parallèles et complémentaires au niveau des sites de la RBT situés de part et d'autre du fleuve Sénégal.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2009, l'UICN a appuyé un programme de formation pour les responsables techniques, les guides et surveillants de la RBT. Ces formations, qui ont porté sur des thèmes majeurs comme l'hydrologie, les plantes aquatiques envahissantes, le suivi et le dénombrement des oiseaux, répondent à un besoin de renforcement de capacités identifié par les responsables de la RBT et validé par le comité de coordination transnational. Le programme de formation a également mis l'accent sur le système

d'information géographique à travers l'animation de séances de formation sur les Systèmes de Positionnement Global (manipulation du GPS) et la prise en main des logiciels spécialisés afin de parvenir à une utilisation efficiente des ressources et résultats du projet, notamment la carte d'occupation du sol ainsi que la base de données géographiques, réalisées en 2009. Ces formations, organisées sur le terrain, ont permis de doter le personnel de capacités destinées à rentabiliser au mieux leur fonction dans la gestion des aires centrales de la Réserve transfrontière. Elles se sont déroulées dans le cadre d'un atelier organisé au Parc National des Oiseaux du Djoudj (Sénégal) et au Parc National du Diawling (Mauritanie) ayant regroupé le personnel des zones centrales de la RBT, dont 12 surveillants (gardes et guides) pour la Mauritanie et 20 pour le Sénégal.

Le suivi écologique et le programme de formation ont été couplés avec des activités de sensibilisation aussi bien des exploitants des ressources que de la population. En particulier, plusieurs sorties ont été effectuées pour sensibiliser les populations – et surtout les nomades qui fréquentent la zone – sur le respect de la réglementation sur la coupe abusive des arbres. De même, des patrouilles à pieds sont organisées chaque fin de semaine et de manière alternative au niveau des différents sites écologiques de la RBT pour lutter contre le braconnage.

Industries extractives et environnement : des compétences nouvelles pour des enjeux complexes

Par Mohamed Lemine O. B.

Le Panel scientifique sur les activités pétrolières et gazières en Mauritanie, mis en place en 2007 avec l'appui de l'UICN, a remis en février 2009 les conclusions de son étude au terme d'une série de missions dans le pays. Durant ces missions, les experts ont réalisé des entretiens avec les différentes parties impliquées ainsi que des visites à plusieurs sites pétroliers ou présentant des enjeux environnementaux liés à l'activité pétrolière. Ils ont également mené des activités de formation à l'intention de divers acteurs de la plateforme de dialogue mise en place et animée par les experts du Panel. Il s'agit notamment d'une formation sur les EIE (études d'impact environnemental) et une autre sur la simulation d'un accident en mer. La première a été axée particulièrement sur les aspects méthodologiques, la lecture et l'appréciation des EIE. Elle a comporté également des exemples concrets

d'analyse d'EIE. La séance de simulation d'un accident en mer a porté, quant à elle, sur les aspects liés à la chaîne décisionnelle de réponse et à la



coordination des actions de secours. Elle a permis de tester les capacités de coordination et donc d'intervention des structures impliquées. Les deux séances de formation ont regroupé quelque 50 participants membres de la plateforme de dialogue (Etat, société civile, entreprises, parlementaires, journalistes et experts indépendants).

Dans leur rapport final, les experts avancent plusieurs recommandations visant la formulation partagée de règles du jeu et de procédures simples, pour leur mise en œuvre par les acteurs. Parmi celles-ci, l'offre de formation est entrée en phase de mise en œuvre avec la mise en place d'un partenariat entre l'Université de Nouakchott, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal et l'UICN pour le lancement d'une formation de master en Gestion des activités extractives pour le développement (GAED).

Dans ce cadre, une équipe de coordination de la formation a été mise sur pieds. Le format du cursus, ainsi qu'une feuille de route pour son déroulement ont également été élaborés et validés par les instances académiques des universités. Devant être lancée durant l'année universitaire 2010-2011, la formation répond à des besoins en compétences nouvelles nés des enjeux complexes liés aux activités extractives (enjeux de développement, de réduction des asymétries, de gouvernance, de gestion environnementale). Elle a une dimension régionale, car elle s'adresse aussi bien aux étudiants mauritaniens et sénégalais qu'à ceux de tous les pays de la région intéressés par la thématique des activités extractives et soucieux de renforcer les capacités professionnelles nationales dans les domaines de la gestion de l'interface entre les Etats, les sociétés extractives et les sociétés civiles.

La Mauritanie et le Sénégal en route vers un aménagement des ressources halieutiques transfrontalières

Par Cheikh Abdellahi O. I.

Au cours de l'année 2009, le comité de pilotage transnational du projet d'Appui à la Gestion de la Pêche Artisanale Transfrontalière (PARTAGE) qui implique la Mauritanie et le Sénégal a procédé à l'adoption d'une vision conjointe de la gestion des stocks transfrontaliers de poissons. Les objectifs des plans d'aménagement par pêche et une feuille de route ont été également examinés et adoptés. Ceci est l'aboutissement d'une série d'actions portant sur des diagnostics participatifs, la formation et l'appui à l'organisation des acteurs, la mise en place d'un Groupe de travail scientifique sur les pêcheries et l'organisation du premier atelier sur l'aménagement des pêcheries ciblées par le projet.

Par ailleurs, le processus de mise en place des plans a été lancé à travers notamment l'identification d'une feuille de route pour élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement. Cette feuille de route tient compte aussi bien des niveaux de connaissances sur les ressources et d'organisation des acteurs des pêcheries, que des dynamiques nationales d'organisation des filières. Dans le souci d'associer la pêche responsable au développement social, des appuis ont été apportés sous forme de formations au profit des acteurs et de mise en place de cadres nationaux et transnationaux d'échanges. La formation a bénéficié surtout aux femmes, avec 38 femmes en Mauritanie et 62 femmes au Sénégal.



Aussi, PARTAGE a équipé en 2009 un centre d'échange à Nouadhibou. Il a introduit une systématisation de la restitution des résultats aux acteurs ayant contribué à leur production et a fait une diffusion large de la documentation sur le projet auprès des acteurs publics et privés. Les appuis de PARTAGE bénéficient également aux femmes transformatrices (un maillon sensible). Ainsi, dans le cadre de leurs coopératives, les femmes ont bénéficié de matériels et de fonds pour financer l'achat de produits lors des campagnes de pêche.

Le processus vers l'aménagement des ressources halieutiques est soutenu par la reprise des systèmes statistiques de suivi des pêcheries ainsi que la relance des travaux sur la biologie des espèces et sur leur environnement. Des activités de sensibilisation des intervenants institutionnels et des privés ont également été organisées sur l'enjeu de la préservation des ressources ciblées et sur l'importance d'une adhésion effective de toutes les parties prenantes. En plus de l'implication à travers la démarche de restitution systématisée, plusieurs missions ont été organisées en vue, entre autre, de cerner la perception des enjeux du projet par les intervenants (publics et privés) et des entretiens et réunions ont fréquemment été organisées pour mieux communiquer sur le projet avec ces acteurs.

SENEGAL

Les communautés s'impliquent dans la gestion durable des mangroves en Afrique de l'Ouest

Par Sow M.

L'Initiative mangrove en Afrique de l'Ouest travaille à réduire les impacts négatifs de la sécheresse et de la surexploitation des ressources de cet écosystème couvrant les côtes de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Guinée et de la Sierra Léone. Grâce aux actions de démonstration et de renforcement des politiques nationales, les principaux résultats suivants ont été atteints en 2009 :



Mortalité d'Avicennia sur des sols sursalés



Bois de chauffe de Rhizophora

Environ 32 hectares de mangroves réhabilités et préservés : Des campagnes de reboisement associant les communautés et des ONGs locales ont été organisées en Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone. Cette initiative a permis de démarrer la restauration d'une trentaine d'hectares avec un taux de réussite d'environ 75 %. Le suivi de la croissance des plantules de *Rhizophora* et *Avicennia* est assuré par les communautés ayant participé au reboisement. En Mauritanie, deux sites de 2ha chacun ont été mis en défens pour la régénération naturelle de l'*Avicennia* le long de l'estuaire N'Tialakh dans le Parc du Diawling, réserve transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal.

Les communautés riveraines du delta du Saloum sensibilisées à la conservation de la mangrove : Au Sénégal, l'accent a été mis sur la sensibilisation des communautés riveraines du delta du Saloum par des émissions radios destinées à renforcer les mesures de conservation de la mangrove, et aussi sur l'appui de l'ONG Océanium dans le choix de 14 sites de reboisement en Casamance et dans le Saloum.

Les capacités de séquestration du carbone par la mangrove évaluées : Dans le Saloum, une étude sur la séquestration du carbone a été conduite en partenariat avec l'Université de Dakar. Les résultats préliminaires ont montré que les sites de reboisement villageois de *Rhizophora* (photo) dans le Saloum sont de bons puits de carbone et que grâce à une organisation sociale



Evaluation de la séquestration du carbone sur un site de reboisement du *Rhizophora*

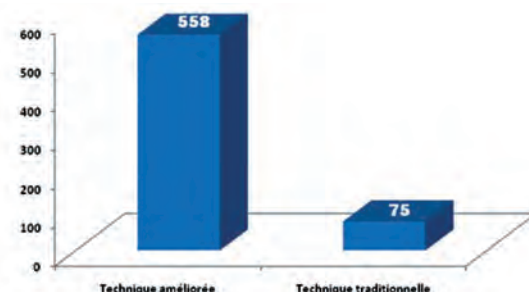
adéquate, les associations villageoises peuvent accéder au marché du carbone dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP).

Des pratiques d'économie d'énergie utilisées pour préserver les mangroves et améliorer le revenu : Le fumage du poisson et la production de sel de cuisine constituent des pratiques dévastatrices des bois de mangroves du fait de l'inefficacité énergétique des techniques utilisées. En Guinée, on estime par exemple que la production d'un kilogramme de sel par cuisson nécessite 3,1 Kg de bois de mangrove. Cette technique est également courante en Guinée Bissau et en Sierra

Leone. Par contre, la technique de cristallisation solaire est utilisée dans la partie sahélienne de la Gambie et du Sénégal. En Gambie, il a été démontré qu'en produisant 1000 tonnes de sel par cette technique on évite le défrichement de 125 hectares de mangroves puisqu'il n'y a pas d'utilisation de bois.

Cette technique a également permis d'améliorer la productivité des salins. En effet, par la technique traditionnelle, une famille produit 1650 kg de sel en une campagne de 22 semaines. Avec la technique de sel solaire sur bâche, la production d'une famille a été multipliée par 7,5 (graphique) donnant un produit de meilleure qualité. Elle permet également de rallonger de huit semaines la durée de la campagne, ce qui pourrait augmenter de façon significative les gains. A cela s'ajoute le gain quotidien en temps de travail et une moindre pénibilité du travail. En outre, le projet a contribué à la promotion de fours améliorés *Chorkor* pour le fumage du poisson en Guinée Bissau.

Enfin, et toujours sur les activités génératrices de revenus, le projet a introduit dans trois villages gambiens la pratique de l'apiculture moderne en distribuant une trentaine de ruches améliorées ayant fourni une première récolte de 40 litres de miel et de la cire.



Production (kg) hebdomadaire de sel en fonction des techniques utilisées

Vers une harmonisation des politiques de gestion des écosystèmes de mangrove en Afrique de l'Ouest

Par Sow M.

L'amélioration des politiques nationales de gestion de l'écosystème de mangroves en Afrique de l'Ouest constitue le second axe d'intervention de l'Initiative mangrove. Pour ce faire, les six pays d'intervention du projet (Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone) se sont engagés à adopter une charte et un plan d'action de conservation des mangroves. Trois études accompagnées d'ateliers de concertation sur lesdites politiques ont été réalisés en 2009 en Mauritanie, Guinée et Sierra Léone. Ces études et ateliers viennent compléter le travail déjà fait par l'UICN au Sénégal, en Gambie et en Guinée Bissau. Les principaux axes identifiés pour une collaboration régionale sont le renforcement du cadre juridique et institutionnel, l'exploitation et l'utilisation rationnelle

des ressources, la mise en place de mécanismes de financement durable, l'amélioration du système d'information et de communication, une meilleure implication des populations, la restauration de l'environnement, l'atténuation des impacts négatifs des pollutions, une meilleure organisation du marché des sous-produits halieutiques, agricoles, salicoles, apicoles... Ces axes ont servi de base pour la rédaction de la Charte et du Plan d'Actions dont la version provisoire est en cours de finalisation. Les perspectives pour le projet consistent à négocier avec les différents pays la Charte et le Plan d'actions afin de mettre en œuvre, à grande échelle, les bonnes pratiques susceptibles de restaurer l'écosystème tout en améliorant le bien être des communautés qui en dépendent.



Atelier de concertation sur la Charte et le plan d'action en Mauritanie.

Les Elus du littoral Ouest-africain prennent position face au changement climatique

Par Kane R. et Sy O.

A Praia, capitale des îles du Cap-Vert, les parlementaires et Elus locaux de l'espace Ouest-africain, se sont rencontrés du 3 au 6 août 2009, pour apporter leur contribution à la définition d'une gouvernance climatique mondiale équitable. Cet atelier a regroupé les chambres parlementaires des 7 pays PRCM, les élus locaux, des scientifiques des universités, des experts des institutions techniques nationales, des organismes d'aide et de coopération (PNUD, UNESCO) et surtout des Organisations de conservation (UICN, WWF, Wetlands International). Ainsi, 150 participants dont 70 élus nationaux et locaux, se sont rencontrés à Praia pour échanger leurs expériences et prendre position sur le débat planétaire relatif au nouveau régime climatique post-Kyoto.

L'atelier de Praia a produit une double prise de conscience par les parlementaires de la nécessité à «occuper l'espace de pouvoir» qui leur est dévolu dans l'architecture institutionnelle des régimes démocratiques -le

contexte sous-régional étant marqué par la forte prééminence de fait du pouvoir exécutif sur les autres pouvoirs- et de l'urgence à sceller une alliance forte avec les élus locaux pour faire face aux conséquences des changements climatiques tant aux niveaux régional, national que local. Ainsi, un réseau régional a été mis en place. Il s'agit de l'Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement des pays du littoral ouest africain (APPEL) dotée des outils et organes de gouvernance (charte, statuts, bureau consensuel). Ce réseau a également adopté entre autre une déclaration dite de Praia qui définit la vision des parlementaires et élus locaux sur le changement climatique et qui apporte un soutien à la position africaine commune sur les négociations post-Kyoto.

Dans les pays de la sous-région, Cap Vert, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone, les parlementaires ont organisé à l'intention de leurs collègues des journées de restitution qui ont permis de renforcer l'engagement des élus à participer aux efforts de lutte contre les effets du changement climatique. Au Sénégal, ce nouvel engagement des élus s'est traduit par l'adoption par l'Assemblée Nationale et le Sénat d'une résolution de soutien à la position africaine sur les négociations de Copenhague et par l'organisation d'une journée spéciale d'étude dédiée au changement climatique. Cette rencontre, qui a vu la participation d'une centaine de parlementaires, s'est déroulée en présence du Président de l'Assemblée Nationale, du Ministre d'Etat en charge de l'environnement, de l'Ambassadeur et Délégué de l'Union Européenne.



Le Niimi-Saloum dans le processus d'une Réserve de Biosphère Transfrontalière

Par Kane A.

En conformité avec les règles définies sur ce type de processus par l'UNESCO, l'UICN accompagne le processus de nomination en réserve de biosphère du Niimi Saloum. Ainsi, en 2009, onze études ont été réalisées sur la situation des ressources et leur exploitation : pêche, agriculture, élevage, chasse, forêts, tourisme, espèces-habitats, éducation-communication environnementales, recherche-formation, archéologie et analyse institutionnelle. Toutes ces informations ont servi de base au cours d'un atelier de zonage

organisé le 23 novembre 2009 en Gambie. Lors des concertations, les trois noyaux de la réserve transfrontalière proposées (Niimi national Park ; Lohen forest et Kumadi forest) ont été validés. La carte de zonage, délimitant les zones tampons et de transition de chacun de ces noyaux, est en cours de finalisation par le Centre de Suivi Ecologique (CSE). Parallèlement, le plan de gestion et le formulaire de candidature de Niimi pour son érection en réserve de biosphère sont en cours d'élaboration.

Réviser la Convention régionale sur l'accès aux ressources halieutiques

Par Bailleux R.

Dans un contexte de surexploitation des ressources halieutiques sur les côtes ouest-africaines, la régulation de l'accès à ces ressources est une question qui est débattue depuis longtemps. C'est déjà dans ce contexte que les pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRП) à savoir le Sénégal, Mauritanie, Gambie, Cap-Vert, Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone, avaient ratifié une Convention définissant les Conditions Minimales d'Accès communes en 1993. Cette Convention est restée pourtant peu appliquée et à la demande du Secrétaire Permanent de la CSRП, un programme de travail a été mis sur pied pour la raviver. C'est ainsi qu'en avril 2009, un groupe de travail réunissant les Directeurs des pêches, de la surveillance et de la recherche s'est réuni à Dakar afin de définir les thématiques (telles que les licences de pêches, les registres des navires, les sanctions à imposer en cas d'infraction, etc.) devant figurer dans cette convention et qui devraient faire l'objet d'une harmonisation entre les 7 pays. Au regard du niveau de développement actuel de la pêche artisanale et de son impact sur l'exploitation des ressources, les participants ont jugé opportun de l'inclure dans la Convention réglementant son accès aux ressources au niveau sous-régional.

La migration des pêcheurs artisans dans la sous-région est mieux connue : La forte mobilité des pêcheurs artisans entre les pays de la CSRП milite en faveur d'une approche à l'échelle sous régionale pour aborder cette question. Un programme de recherche sur la

migration des pêcheurs dans la sous-région, leurs motivations, les dynamiques et leurs impacts est en cours en collaboration avec la CSRП et le réseau des instituts de recherche de la sous-région. Un premier document sur l'historique des migrations dans la sous-région a permis de tracer les grandes tendances des migrations des pêcheurs artisans dans la sous-région. Sur cette base, une méthodologie d'enquête a été mise au point et les premiers résultats montrent que ce type de pêche contribue à plus de 10% des captures totales de la sous-région. Ces captures sont effectuées dans la plupart des cas sans licences, donc sans apports financiers pour les pays dans lesquels cette pêche s'effectue.

Des informations et des formations sur le commerce des produits de la pêche : Afin de sensibiliser et de former les acteurs de la sous-région sur les grandes règles qui régissent le commerce des produits de la pêche au niveau mondial, un atelier réunissant des responsables de la pêche artisanale et de la pêche industrielle ainsi que des fonctionnaires des administrations en charge de ces questions s'est tenu à Dakar en octobre 2009. Des recommandations pour la mise en place d'un groupe de travail, d'échanges d'informations et d'organisation d'ateliers sur le nouveau règlement de l'Union Européenne contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), l'éco labellisation, les subsides et les accords de pêche ont été adressés aux organismes de coopération régionale.



TRAVAILLER AVEC LES INSTITUTIONS SŒURS



En Afrique Centrale

Les principaux facteurs de l'abattage illicite des éléphants en Afrique Centrale identifiés

Par Luhunu S., Bechem M.

Les analyses statistiques de données sur les carcasses d'éléphants trouvées dans les sites MIKE, effectuées en collaboration avec l'Université de Reading en Angleterre, ont montré que 4 (quatre) facteurs ont eu une influence très significative sur l'abattage illicite des éléphants. Il s'agit de : a) efficacité gouvernementale, b) taille de la population d'éléphants dans le site, c) superficie du site, d) couverture végétale du site.

C'est l'un des résultats des analyses de données cumulées depuis 2003 par le Programme CITES-MIKE

sur la mortalité des éléphants. Ces résultats ont été présentés au cours de la 5^{ème} réunion du Comité sous-régional de pilotage de MIKE Afrique Centrale, tenue à Bangui du 20 au 22 octobre 2009. Ladite réunion a regroupé les Directeurs de faune et les Coordonnateurs nationaux de MIKE et les travaux ont été ouverts par le Ministre des Eaux, Forêts, Pêche et Chasse de la République Centrafricaine.



La comparaison des résultats des 4 sous-régions d'Afrique (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe) et 2 sous-régions d'Asie (Asie du Sud et Asie du Sud Est) concernées par le programme MIKE, montre que le braconnage des éléphants est plus élevé en Afrique Centrale. Les résultats seront publiés après leur adoption par la 15^{ème} Conférence des Parties à la CITES (CdP 15) prévue à Doha au Qatar en mars 2010.

Pour contribuer à l'amélioration de la situation des éléphants en Afrique centrale, le Programme CITES MIKE va intensifier ses activités de renforcement des capacités du personnel des administrations nationales en charge de la gestion de la faune. C'est dans cette optique que des formations ont été organisées au profit de 7 agents responsables de MIKE au niveau des sites dont 4 au Cameroun et 3 en République Centrafricaine (RCA) ainsi que 7 cadres au niveau national (potentiels remplaçants des responsables actuels de MIKE au niveau de pays) dont 5 au Cameroun et 2 en République Centrafricaine. Ces formations ont porté sur l'utilisation de la nouvelle base de données MIST (Management Information System) en vue de mieux gérer les données collectées pendant les opérations de lutte contre le braconnage.

MIKE, abréviation de Monitoring the Illegal Killing of Elephants (Suivi à long terme de la chasse illicite à l'éléphant) est un outil de suivi utilisé par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) pour évaluer les politiques de commerce des produits d'éléphants. Il a pour but de gérer durablement les populations d'éléphants en utilisant les informations obtenues par la surveillance continue, pour aider à prendre des décisions appropriées en matière de gestion et de commerce. L'établissement de MIKE est une recommandation spécifique de la 10^{ème} Conférence des Parties de la CITES, dont la conception a été confiée au secrétariat de la CITES qui a eu la possibilité de collaborer avec l'UICN pour ce qui concerne les aspects techniques relatifs à cet exercice.



En Afrique de l'Ouest

Mise au point sur la mise en œuvre de l'unité d'appui sous-régionale

Par Massalatchi M. S., Boafo Y.

Le présent rapport suit les objectifs fondamentaux du programme MIKE de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), à savoir: le renforcement des capacités, l'arpentage des sites du programme MIKE, la collecte des données et une gestion et une coordination efficaces des structures du programme MIKE dans la sous-région.

En ce qui concerne les efforts de renforcement des capacités, 38 agents de terrain chargés de la protection de la faune au Bénin, 09 du parc national de Sapo au Libéria, 07 du parc national d'Oti-Kéran et 08 du parc national de Fazao Malfakassa tous au Togo ainsi que 16 agents de terrain au Niger (Parc W et Babah Rafi) et 12 au Mali (Gourma) ont tous été formés aux nouvelles formes simplifiées de surveillance de l'application des lois et à l'utilisation du GPS. Les formations ont renforcé l'application des normes de collecte des données MIKE dans les sites du programme MIKE de la CITES. Dix-huit (18) agents de terrain de la Liberia Forestry Development Authority (FDA) (Mission de développement forestier du Libéria) provenant de trois réserves ont également été formés aux techniques d'inventaire forestier.

Le plan mis au point par le programme MIKE de la CITES pour changer le logiciel actuel du programme MIKE de la CITES utilisé dans le système d'information de gestion (SIG) a reçu un coup de pouce qui s'est traduit par la participation des agents d'appui sous-régionaux à une formation de base et avancée dans le cadre des ateliers de formation de formateurs au système d'information de gestion (SIG) au Kenya. Au Cameroun, il a été procédé au perfectionnement professionnel sur la mise en œuvre pratique du SIG. Les formations ont permis aux agents d'appui sous régionaux de former les agents de terrain à l'utilisation des formes simplifiées de collecte de données SIG pour une collecte de données efficace au cours des patrouilles. Les agents d'appui sous régionaux ont assisté à l'atelier des formateurs à l'évaluation des efforts pour l'application des lois au Kenya. Les stagiaires ont examiné les documents du programme MIKE existants utilisés pour la formation à la surveillance de l'application des lois et élaboré un programme de formation générale à la surveillance de l'application des lois aux fins d'utilisation sur tous les sites.

Le Programme MIKE de la CITES, le Wild Chimpanzee Foundation, et la Forestry Development Authority (FDA) et avec le soutien de Flora and Fauna International, de Conservation International (CI) et de l'UICN au Libéria, ont réalisé une enquête sur les éléphants et les chimpanzés dans le parc national de Sapo au Libéria pour fournir des statistiques actualisées sur les populations. Le projet sur le terrain d'une durée de 6 mois a commencé en juin et s'est terminé en décembre. L'US Fish and Wildlife Service a apporté un appui financier à la partie de l'enquête consacrée aux éléphants. Le projet conjoint entre le programme MIKE de la CITES et WCF a réduit les coûts pour chaque



organisation. Le programme MIKE de la CITES et le WWF Côte d'Ivoire ont prévu une formation sous-régionale en techniques d'enquête dans le parc national de Taï. À cette fin, une enquête conjointe est en cours.

La 1^{ère} réunion des points focaux nationaux du programme MIKE de la CITES et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) dans la sous-région a eu lieu en mars à Accra, au Ghana pour harmoniser les activités des deux programmes. Elle a été suivie par une réunion du Comité de pilotage du programme MIKE de la CITES en avril. La Cellule d'appui sous régional d'Afrique de l'Ouest (WASSU) a commencé en 2009 à apporter un soutien financier aux agents MIKE-CITES nationaux et sur site pour couvrir les dépenses de première nécessité. Ce soutien a contribué à améliorer, par exemple, la communication entre les Etats de l'Aire de répartition de l'éléphant d'Afrique et la Cellule d'appui sous régional (SSU). Les agents d'appui sous régionaux ont participé aux 2^{èmes} assises des états africains de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique à Nairobi, au Kenya. La réunion a examiné le projet de cadre stratégique pour un plan d'action en faveur des éléphants d'Afrique élaboré par l'UICN GSEAf. La finalisation du plan d'action a ouvert la voie à la création d'un Fonds pour l'éléphant d'Afrique. Les agents d'appui sous régionaux ont également assisté aux réunions des Groupes consultatifs techniques (TAG 7) et TAG 8 du programme MIKE de la CITES au Kenya. L'état de mise en œuvre du programme MIKE au niveau des sous-régions et les rapports sur le programme MIKE au titre de la 15^{ème} Conférence des Parties à la CITES (CoP15) ont fait l'objet de discussions.

La SSU a maintenu des contacts avec toutes les autorités de la faune dans les Etats de l'aire de répartition. Les principaux défis en 2009 ont été les changements fréquents des agents MIKE nationaux et sur site et la transmission irrégulière de données de certains Etats de l'aire de répartition à la WASSU. Il est à espérer que les formations et le soutien financier permettront d'améliorer la situation en 2010.



Global Water Partnership - Afrique centrale (GWP CAF)

Préparer les États et les parties prenantes à une approche intégrée de gestion des ressources hydriques dans la planification du développement

Par Bidjocka J. P., Chi C.

Adoption de la politique régionale en matière d'eau: les chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont adopté une politique régionale en matière d'eau pour l'Afrique centrale au cours de leur dernier sommet à Kinshasa le 24 octobre 2009.

Les experts techniques GWP-Afrique centrale ont permis à la CEEAC d'élaborer une politique régionale de l'eau pour harmoniser les politiques nationales en matière d'eau dans un cadre régional cohérent. Ils ont analysé le secteur de l'eau dans les pays de la région, se sont réunis avec la CEEAC pour expliquer les résultats et ont donné des conseils pratiques revêtant une importance pour cette sous région et des orientations sur une approche de GIRE dans le cadre de plans nationaux de développement.

Le GWP-Afrique centrale a réalisé les activités sus-décrites en partenariat avec le Centre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)-DHI pour l'Eau et l'Environnement, dans le cadre du programme régional de la GIRE du PNUE. Les experts ont également facilité les études visant à la création d'une Cellule de coordination de la GIRE au sein de la CEEAC.

Vingt-cinq intervenants dotés de nouveaux outils et techniques de planification et d'établissement de rapports : le GWP-Afrique centrale a formé les parties prenantes à la cartographie des résultats, à



une méthode de suivi et d'évaluation axés sur les résultats. Le GWP a opté pour cette approche en ce qui concerne les rapports et la conception des projets. Il était donc important de partager cette méthode avec d'autres intervenants au sein de son réseau pour leur propre bénéfice et celui du réseau. Ainsi, treize participants venus du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo / Brazzaville et du Congo / Kinshasa ont bénéficié d'un atelier de formation sur la cartographie des résultats. Cet atelier s'est terminé par l'élaboration du premier projet du plan de travail de GWP-Afrique centrale au titre de l'année 2010, suivant les principes et les techniques de la cartographie des résultats. Un autre atelier de formation a été organisé à l'intention de 12 intervenants du secteur de l'eau à Sao Tomé et Principe (STP). Les apprenants à la session de formation de Brazzaville ont formé ceux de STP.



Le Partenariat mondial de l'eau (GWP) a été créé en 1996 pour promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Il est un vaste réseau international constitué de 14 Partenariats Régionaux de l'Eau, 74 Partenariats Nationaux de l'Eau et plus de 30 Partenariats au niveau des bassins. En Afrique centrale, le GWP démarre ses activités en avril 2004 avec la mise en place d'un comité technique (GWP-CAfTAC). A la faveur d'une Assemblée Générale des Partenaires du GWP-CAfTAC, le CAfTAC devient "Partenariat Régional de l'Eau pour l'Afrique Centrale" (GWP-CAf) le 29 novembre 2008. Le GWP-CAf compte plus d'une centaine de membres et quatre Partenariats Nationaux de l'Eau (Cameroun, Centrafrique, Congo, Sao Tome et Principe) et un partenariat au niveau des bassins avec la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS).



Programme Régional de Conservation de la zone côtière Marine (PRCM)

Des acteurs du littoral ouest africain se mobilisent autour du Forum régional pour la conservation de la zone côtière

Par Senhoury A. , Batiemo B.

Le Programme Régional de Conservation de la zone côtière Marine (PRCM) a facilité l'organisation en février 2009 du 4^{ème} Forum régional côtier et Marin en Afrique de l'ouest à Bissau sous la présidence de S.E. M. le Premier Ministre de Guinée Bissau. Cette plateforme de concertation régionale, pluridisciplinaire et multisectorielle a regroupé 180 acteurs qui ont échangé sur les problématiques et enjeux de la zone côtière ouest africaine, partager leurs expériences et communiquer sur les opportunités à saisir afin d'apporter des réponses concertées aux problèmes de dégradation des ressources côtière et marine d'Afrique de l'Ouest. En effet, six pays (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sierra Leone) partageant les mêmes ressources et les contraintes de gestion desdites ressources le long de la côte Atlantique

ont décidé de mettre en commun leur efforts et expériences pour préserver les ressources naturelles et garantir à leur population de meilleures conditions de vie.

Ainsi, les recommandations adoptées par le Forum portent sur (1) la gouvernance du PRCM, (2) la conservation de la biodiversité, (3) la gestion des pêches et (4) la promotion d'une gestion intégrée du littoral ouest africain. Elles montrent que le soutien apporté par le programme est en voie d'appropriation par les acteurs institutionnels, la société civile et les décideurs. Cette appropriation est indispensable pour impulser des actions pour un changement de comportement individuel et collectif dans le sens d'une meilleure gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest.



Programme Régional de Conservation de la zone côtière Marine (PRCM)

Des capacités accrues pour mieux gérer les ressources de la zone côtière

Par Senhoury A.

Un fonds destiné à soutenir les petites subventions en faveur d'initiatives locales visant une valorisation durable des ressources de la zone côtière a été mis en place en 2009. Le Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine contribue ainsi au renforcement des capacités humaines, techniques, financières et institutionnelles des ONGs nationales/locales, organisations communautaires de base et associations professionnelles en vue d'accroître leurs performances. Un montant total de 266 781 euros a ainsi été injecté dans des initiatives locales. Ce qui a permis à huit (8) organisations locales de la zone côtière de se doter de capacités humaines, techniques, financières et institutionnelles pour améliorer les interventions en faveur des communautés locales de la Gambie, Cap Vert, Mauritanie, Sénégal, Guinée et Guinée Bissau.

A travers ce fonds, le PRCM et ses partenaires manifestent leur engagement à œuvrer pour l'émergence de partenaires locaux plus forts, capables de mettre en œuvre les actions de conservation et de porter le plaidoyer pour une bonne gouvernance environnementale. L'engouement suscité auprès des acteurs locaux milite en faveur de sa poursuite. En effet, le premier appel lancé en 2009

a enregistré 42 propositions, dont 8 ont été financés. Le faible taux de succès (19%) du premier appel montre également que des mesures d'accompagnement sont nécessaires. Celles-ci intègrent des formations spécifiques telles que l'identification et la gestion de projet, de même que le suivi évaluation des résultats prévus par les différents promoteurs.



Le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) a été créé en 2001 à l'initiative du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), de Wetlands International (WI), de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en partenariat avec la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR). Les initiatives sont très diversifiées et regroupées autour de 7 composantes : Appui à la création et à la co-gestion des Aires Marines Protégées, Conservation et gestion des habitats et des espèces, Contribution des aires marines protégées au développement de l'écotourisme, Recherche scientifique, Communication, Gestion des pêches. Son objectif global est de coordonner les efforts en faveur de la conservation du littoral des pays côtiers de la sous-région à savoir : la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Cap Vert.

L'UICN, UNE UNION DE MEMBRES

Par Yigbedek M.

Des Membres de l'Union participent à la mise en œuvre des programmes

La mise en œuvre des programmes en Afrique du Centre et de l'Ouest a enregistré une forte participation des Membres constitutifs de l'UICN en application des recommandations 4.001 à 4.003 du congrès mondial de la nature tenu à Barcelone du 5 au 14 octobre 2008. En effet, plusieurs composantes du PACO ont pu intégrer les préoccupations des membres dans leur programme de travail. Ainsi, le programme a apporté avec succès, son appui à différentes initiatives, dont certaines ont abouti à des soutiens financiers de la part du comité UICN des Pays-Bas au profit de l'ASAN (Association Sénégalaise des Amis de la Nature) au Sénégal, AD (Action pour le Développement) en Guinée Bissau et EFA (Environmental Foundation for Africa) en Sierra Leone ; ces financements ont permis la conduite d'actions de plaidoyer pour la cohérence entre les politiques de conservation et de développement miniers en Afrique de l'Ouest. Au Burkina Faso, une initiative conjointe du programme national, d'ONG Membres comme l'Association Nationale d'Action Rurale (ANAR), et la Fondation des amis de la nature (NATURAMA) et des Membres potentiels a permis l'adoption et le financement d'un projet intitulé « Changement climatique et renforcement de l'efficacité de la société civile au Burkina », financé par la coopération danoise. Dans ce processus, le secrétariat de l'UICN a clairement joué un rôle de fédérateur et d'assistance technique pour faciliter la tâche aux Membres.

Des Membres de l'Union plus outillés

La mise en œuvre des programmes a également bénéficié à des Membres étatiques et ONGs à travers des actions de formations et d'appui technique. Ainsi, le programme thématique régional « Aires Protégées » a apporté des appuis techniques aux gouvernements du Mali, Mauritanie, Guinée et Bénin dans la mise en œuvre de projets de gestion des aires protégées et à l'évaluation de l'efficacité de ces aires protégées. Le programme de conservation des forêts a soutenu dans la région des Grands Lacs, les actions de sensibilisation conduites par les ONG suivantes : Organisation de Défense de l'Environnement au Burundi (ODEB), Association burundaise pour la protection des oiseaux (ABO), Amis de la Forêt et de l'Environnement pour le Développement (AFED) et Institut Congolais pour la conservation de la Nature (ICCN). Le Ministère en Charge des Forêts de la RDC a également bénéficié de l'appui du programme de conservation des forêts au cours des concertations sur l'évaluation du niveau d'application des critères et indicateurs de gestion durable par les communautés riveraines des concessions forestières et aires protégées. Il a par ailleurs, fait participer deux Membres (ODEB, ABO) du Burundi à une formation sur le plaidoyer. Au Mali, le programme de l'UICN dans ce pays a appuyé la production de fiches de formation sur le changement climatique réalisées par AMCFE, GAE/WALIA, GRAT, DONKO et IADS. Le Programme de l'UICN au Cameroun en collaboration avec le Ministère en charge des forêts a développé et renforcé les capacités des communautés en matière de plantations forestières. En collaboration avec le CEW et le WWF, il a également fait la promotion de l'accès des Communautés aux droits liés à la gestion des ressources forestières.



LES MEMBRES AU SERVICE DE LA MISSION DE L'UICN

OPED : leçons apprises avec les communautés de la forêt tropicale du Sud du Cameroun

Par Kemajou S. J.

Depuis 2005, l'Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable (OPED), avec le soutien du Programme national de développement participatif (PNDP), financé par la Banque mondiale, travaille au renforcement de la gestion communautaire des plantes médicinales au Cameroun. Environ 42 villages dans le sud du Cameroun et 5 dans l'ouest du Cameroun ont été sélectionnés pour piloter la gestion durable de leurs ressources forestières non ligneuses, en particulier les plantes médicinales. Les principaux

produits comprennent (i) un guide pratique sur les techniques d'inventaire et (ii) une brochure sur la gestion durable des plantes médicinales à l'usage des villageois. Plus de 600 espèces de plantes médicinales ont été évaluées et documentées. Près d'une centaine d'espèces ont été enregistrées comme étant des espèces devenant rares dans leur habitat

naturel. Douze espèces, dont *Baillonella toxisperma*, *Garcinia kola*, *Lophira alata*, *Albizia ferruginea*, *Antrocaryon klaineana*, *Entandrophragma utile*, *Eribroma oblonga*, *Lovoa trichilioides*, *Mitragyna stipulosa*, *Chlorophora excelsa*, *Irvingia gabonensis* et *Triplochiton scleroxylon* sont enregistrées dans les catégories menacées de l'UICN.

Au niveau communautaire, 620 leaders locaux, dont 120 femmes et 500 hommes, ont été formés à la législation et à la réglementation forestières, aux techniques d'inventaire des plantes médicinales et aux techniques de récolte durable des PFNL. Environ 152 guérisseurs traditionnels ont été identifiés avec les principales maladies qu'ils traitent. Les programmes des ateliers organisés dans les villages et impliquant les experts en foresterie, en santé publique, les chercheurs et les spécialistes en droits de propriété intellectuelle ont été utiles dans la facilitation de l'appropriation du processus par les bénéficiaires. Dans chaque village, un plan de gestion participative des plantes médicinales a été élaboré et un groupe de gestion communautaire créé pour surveiller la mise en œuvre. Pour en savoir plus : oped_cam@yahoo.fr



ONG Nature Tropicale : Lutter contre la pollution et valoriser les énergies renouvelables

Par Dossou-Bodjrènou J.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet sur l'énergie solaire dans la commune de Dangbo au Bénin, Nature Tropicale ONG a lancé en octobre 2009, des travaux de collecte d'informations sur l'utilisation des piles jetables et des séances de sensibilisation des populations riveraines des zones humides en vue de l'adoption de l'énergie solaire. Au cours d'un séjour dans cette commune, les équipes mises en place et composées de spécialistes, d'agents de Nature Tropicale ONG, de techniciens et d'écogardes, ont sillonné les localités telles que : Hozin, Mitro, Dangbo, Zoungué, Yokon, Dèkin et Gbéko.

Les séances de sensibilisation ont révélé l'utilisation effective des piles dans la localité et le mauvais comportement des populations qui les jettent dans la nature après usage. Ces dernières ont été sensibilisées sur les dangers qu'elles courent et ont pris l'engagement de participer à la collecte des piles usagées en vue d'un recyclage ou une destruction écologique par la suite. Comme alternative, Nature Tropicale ONG a préconisé l'utilisation de l'énergie solaire et des piles rechargeables. Nature Tropicale ONG a constaté l'engouement des populations bénéficiaires qui sont pressées de voir cette technologie implantée dans leur

localité aussi bien dans les zones électrifiées que celles non électrifiées. Seulement, les populations bénéficiaires ont soulevé, pour la plupart, le problème de leur faible capacité financière. Quelques-unes suggèrent la période des récoltes

pour acquérir les kits de base comme le chargeur solaire de GSM et la radio solaire. Nature Tropicale ONG s'est engagé à poursuivre le travail et à rechercher des moyens financiers plus importants pour aider ces populations déshéritées. Pour le moment, les initiatives en cours se limitent à la collecte des piles usagées, en attendant de trouver des partenaires susceptibles de l'aider pour le recyclage. Cette action est mise en œuvre dans le cadre du «Programme d'éducation, de promotion et de développement des technologies des énergies renouvelables à moindre coût et efficacité énergétique au Bénin, Bhutan et Costa Rica». Pour en savoir plus : ntongmu@yahoo.com / josea_bj@yahoo.co.uk



Vers une nouvelle vision du comité des Membres au Mali

Par Sidibe C.

L'année 2009 a été marquée par la dynamisation du comité des membres et leur implication dans les activités du programme Mali, conformément aux recommandations du dernier congrès mondial de l'UICN tenu à Barcelone en octobre 2008.

Le Programme a réalisé des progrès significatifs vers l'atteinte du résultat régional 2009, à savoir «L'adhésion à l'UICN est mise en cohérence et les membres recrutés sur la base de leur capacité à contribuer à la mission de l'UICN et à l'accomplissement du Programme annuel ». Ces progrès se traduisent par :

- L'identification et l'orientation de 10 membres potentiels sur la base de leurs domaines d'intervention en rapport avec la conservation et la protection de la nature ;
- La formulation conjointe d'une note de concept par le consortium Walia-Donko-UICN autour d'un projet de gestion intégrée de l'écosystème TKLM - lac Magui dans la Région de Kayes. Cette initiative exprime la volonté des membres à contribuer à l'extension des activités de l'UICN à d'autres zones ;
- Le renforcement des capacités de 160 femmes de 32 groupements de Youwarou et Akka sur les techniques de transformation des produits forestiers par l'AMCFE ;
- La mise en œuvre en 2009 de la composante développement économique du projet Réhabilitation des Ecosystèmes Dégradés du Delta Intérieur du Niger (REDDIN) par l'ONG GRAT ;
- La réalisation des affiches publicitaires du projet LLS par Walia ;
- Le choix de l'ONG Walia pour la mise en œuvre des activités d'éducation environnementale du projet REDDIN.

Pour atteindre ces résultats, le programme a exécuté une série d'activités avec les Membres.

Le comité de Membres a été responsabilisé dans le

recensement des ONG potentielles pour une adhésion à l'UICN. Une liste produite par le comité a été complétée par celle des ONG qui avaient déjà manifesté leur désir d'adhérer. Une rencontre a été ensuite organisée avec les membres potentiels avec l'appui de l'Unité des membres du PACO. Le suivi du processus d'adhésion par le comité est en cours.

Par ailleurs, dans le cadre de la dynamisation du comité des Membres, un entretien avec les membres a permis de se fixer un objectif vers le développement d'un projet commun qui permettra d'étendre les expériences de l'UICN à une plus grande échelle (Nouvelle vision formulée par le comité), d'identifier les faiblesses du comité et de proposer des solutions notamment : l'actualisation des statuts et règlement intérieur, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action, la production de rapports annuels d'activités par les membres avec l'accent sur leurs contributions à l'atteinte des résultats du PACO, l'organisation de débats au niveau national autour des thématiques de l'UICN. Ces différents points seront pris en compte dans le plan d'action 2010.

En marge des activités liées au résultat annuel 2009, d'autres activités importantes ont été également réalisées. Ainsi, le comité a joué un rôle actif dans le recrutement du personnel du nouveau projet REDDIN, l'ONG Walia a pris part à la formation sur l'outil d'évaluation de l'efficacité des aires protégées appliqué au Delta du Niger organisée par le programme Aires Protégées. Les extrants des ateliers ou formations et autres documentations utiles ont été diffusés auprès des membres (extraits atelier national sur le changement climatique, recommandations et résolutions de Barcelone, rapport sur l'évaluation des aires protégées au Mali, etc.). En termes de perspectives pour 2010, le programme compte maintenir cet élan ainsi amorcé dans les relations avec les Membres vers un partenariat stratégique et opérationnel. Le comité s'est engagé à soutenir les efforts du programme dans ce sens. Pour en savoir plus : donko@orangemali.net



LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Stabilisation, diversification et situation stratégique des ressources humaines

Par Diallo F.

Les œuvres et les réalisations de l'UICN-PACO sont les fruits du talent et de la générosité des membres du personnel qui s'efforcent toujours de donner le meilleur d'eux-mêmes dans leurs tâches quotidiennes. Le personnel de l'UICN-PACO comprend à la fois les employés nationaux et non nationaux qui remplissent des fonctions techniques, administratives et de gestion. Plus de 150 employés à temps plein ont travaillé pour le compte du Programme régional l'an dernier. Les chiffres ci-dessous résument les effectifs du personnel à temps plein du PACO.

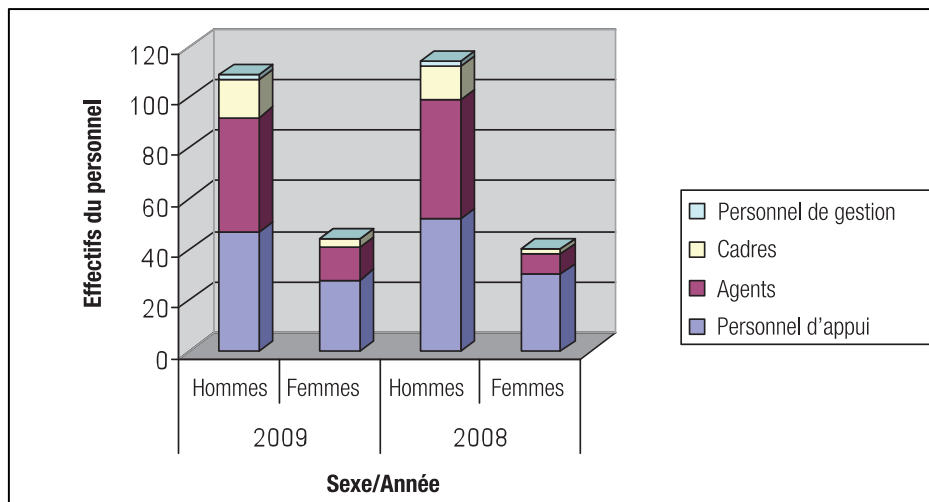
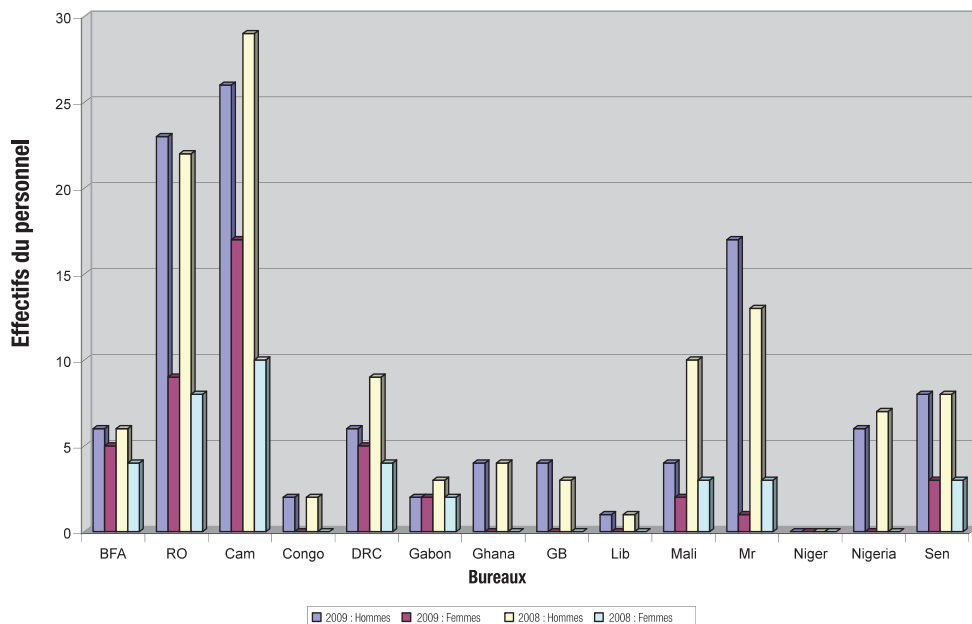


Figure 1 : Situation comparative des membres du personnel entre 2008 et 2009



N.B.: BFA = Burkina Faso; BR = Bureau régional; Cam = Cameroun; RDC = République Démocratique du Congo; GB = Guinée-Bissau; Lib = Liberia, M. = Mauritanie; Sen = Sénégal.

Figure 2 : Répartition des membres par bureaux et sexe
En plus des employés à temps plein, il y a environ 36 agents temporaires.

FINANCES

Par Soumahila K.

Le PACO, dans sa deuxième année d'exercice en 2009, a sensiblement amélioré le volume de ses activités par rapport au premier exercice en 2008. Cela se lit à travers les deux figures ci-dessous ressortant progressivement les situations des fonds dépensés par donateur en 2009 et la répartition des dépenses par programme en 2009.

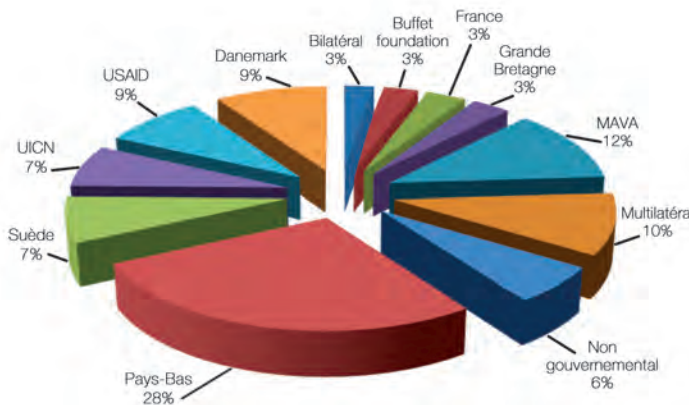


Figure 1 : Situation des fonds dépensés par donateur en 2009

Le total des fonds dépensés dans le cadre des activités par le PACO en 2009 est de 14,4 millions euros. Ce deuxième exercice a presque doublé le volume des activités avec une progression de 79% par rapport à 2008 qui était à 8,05 millions euros. Les Pays-Bas restent le premier bailleur de l'UICN en Afrique centrale et occidentale. Il ressort une amélioration générale aussi bien dans la répartition que dans le niveau des fonds par donateur.

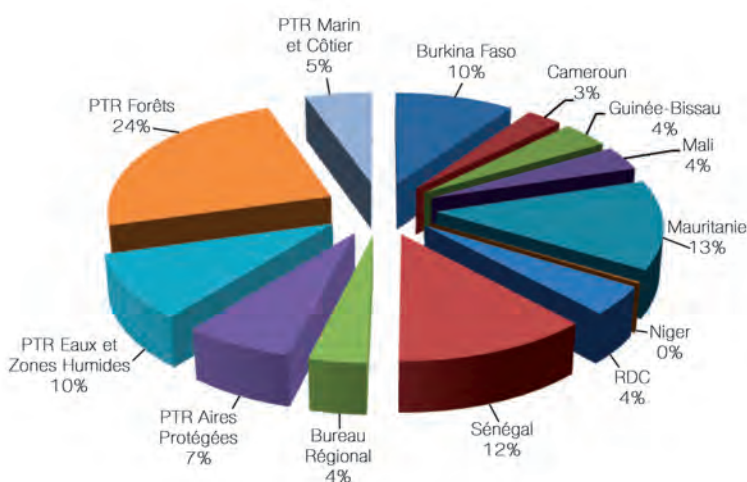


Figure 2 : Répartition des dépenses par programme pays et programme thématique

Le deuxième exercice du PACO exprime fidèlement la nouvelle politique de l'UICN qui consiste à développer des Programmes Thématiques Régionaux (PTR) : Marin Côtier, Aires Protégées, Eaux et Zones Humides, Forêts. Ce dernier PTR a géré la plus grande portion des revenus reçus. Les PTR, mis en marche en 2009, gèrent 46% des activités du PACO. Cette nouvelle politique a également influencé à la baisse le niveau des activités du bureau régional et du Cameroun par rapport à 2008. Le Cameroun, qui représentait l'Afrique centrale avec 33% des dépenses du PACO en 2008, est passé à 3% parce que la majorité de ses activités a été prise en charge par les programmes thématiques, surtout le programme Forêts en 2009. Le bureau régional également est passé de 26% en 2008 à 4% en 2009 pour les mêmes raisons que celles du Cameroun.

PUBLICATIONS 2009



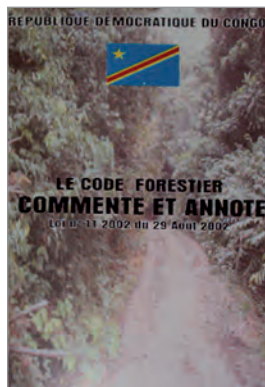
Un film de 37' et un autre de 10' ont été produits en 3 langues (portugais, anglais et français). Ils sont destinés à promouvoir l'IBAP, en particulier pour soutenir les efforts de création du Fonds fiduciaire « Bioguiné » (comme stratégie de financement durable des aires protégées en Guinée-Bissau), mais aussi à diffuser une image valorisante du pays. Le film a fait l'objet d'une projection officielle et de plusieurs autres auprès de partenaires nationaux ou internationaux. Il est aussi appelé à être montré dans le cadre des activités du PRCM ainsi qu'à l'occasion de l'Année Internationale de la Biodiversité.



GARANE A., 2009, *Le cadre juridique international du bassin de la Volta*, UICN, Centre de droit à l'environnement, 264 p.



Avocats africains pour la protection de l'environnement et la défense des droits des communautés locales, 2009, *Recueil des textes en matière environnementale en République Démocratique du Congo*, 3^{ème} édition, UICN, CARPE, 672 p.



Le code forestier commenté et annoté, Loi N° 11, 2002 du 29 août 2002, 109 pages. Ceci est une publication UICN sous-financement CARPE.



GRANIER L., 2009, *Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et centrale*, UICN, 244 p.



Les enseignements tirés par le CARPE disponibles en ligne ! Ces enseignements tirés décrivent les différentes approches novatrices que le programme CARPE introduit dans la conservation appliquée dans le bassin du Congo. L'équipe du CARPE espère que cette publication constituera une contribution importante à la connaissance concernant la conservation appliquée dans le bassin du Congo et dans le monde. Les enseignements tirés sont présentés sous forme d'études de cas et sont organisés suivant la structure du programme CARPE (divisé en trois composantes ou «résultats intermédiaires»). Les trois sections (RI) sont divisées en chapitres thématiques, qui, à leur tour, sont répartis en différentes études de cas téléchargeables.



KABRE A. M., SOMDA J., SAVADOGO M., et NIANOGO A. J., 2009, *Bois-énergie au Burkina Faso : Consolidation des moyens d'existence durable (2006-2009)*, UICN, 86 p.

LISTE DES MEMBRES DE L'UICN EN AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE

BENIN

Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration Africaine

Secrétariat particulier du Ministre
BP : 318 Cotonou - Bénin
Tél. : +229 2130 04 00 / 2130 18 70 / 2130 10 92
Fax: + 2292130 02 45/+229 21381970
Personne contact : Luc Comlan Eba
Mobile : +229 95 05 74 79
Email : ebacomlan@yahoo.fr

Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)

08 BP 0227 Cotonou - Bénin
Tél. : +229 21309071/21307282/21307279
Fax : +229 21309072
E-mail : cenagref@cenagref.org; fkidjo@yahoo.fr
Personne contact : Col. Jean EHOUEYOU TESSI,
Directeur Général

Nature Tropicale (NT)

Lot 4477R
Yagbe Akpakpa
Cotonou 06 BP 1015 PK3 - Bénin
Tél : +229 21333773/21338732/95409414
Fax : +229 21338732
E-mail : ntongmu@yahoo.com ;
josea_bj@yahoo.co.uk
Personne contact : Sagbo Josea Dossou-Bodjournou

Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN)

BP : 57 Dobgo - Couffo
Tél. : +229 22463235
Fax : +229 22463267
Email : agojacob@yahoo.fr
Personne contact : Jacob Agossevi, Directeur
Exécutif - Mobile : +229 93132969

BURKINA FASO

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)

03 BP 7044 Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél : +22650307751 / 50324074
Fax : +226 50324075

Fondation des Amis de la Nature (NATURAMA)

01 BP 6133 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél. : +22650 37 32 40 / 50 37 32 62
Fax : +22650 37 28 86
E-mail : info@naturama.bf ; zidrisa@hotmail.com

BURUNDI

Organisation de Défense de l'Environnement au Burundi (ODEB)

Rue Mutabaro N°11 Bujumbura
Burundi
Tél. : +257 225333/ Mobile : +257 79933467
Fax : +257 216323
Email : odeb2002@yahoo.fr
Personne contact : Antoine Knyomvyi
(knyomvyi@yahoo.com)

Association burundaise pour la protection des oiseaux (ABO)

25, avenue de la Victoire,
B.P : 7069 Bujumbura - Burundi
Tél: +257 24 94 70
Cell.: +257 85 17 61
Fax : +257 24 94 71
Personne contact : Geoffroy Citegetse
E .mail : citegetse@yahoo.fr ou
laurntahuga@yahoo.com

Association Tubane de Gikuzi

Av.Ruhororo
BP : 6603 Bujumbura - Burundi
Tél. : +257(79)925-096
Email : mboni_atha@yahoo.fr
Personne contact : Athanase Mbonimpa

CAMEROUN

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP)

Tél. : +237 77977575 (Mobile)
Email : bringchristophe@yahoo.fr
Personne contact : Dr Bring Christophe
Sous Directeur de la Promotion et de la Restauration
de la Nature

Centre d'Etudes de l'Environnement et du Développement (CEDC)

BP : 410 Maroua - Cameroun
Tél. : +237 77636355 (Mobile)
Email : cedc@braouz.net
Personne contact : Jean-Pierre Mvondo Awono
(jpmvondoa@yahoo.fr)

Groupe des Amis de l'Unesco et de l'Environnement (GRAMUE)

BP : 12.909 Yaoundé - Cameroun
Tél. : +237 22222135/ Mobile : +237 77781075
Fax : +237 22222251
Personne contact : Jeanne-Marie Mindja E.mail :
mindja73@yahoo.fr

Association Internationale pour la Protection de l'Environnement en Afrique (ENVIRO-PROTECT)

BP : 13.623 Yaoundé - Cameroun
Tél. : +237 99891936 (Mobile)
Personne contact : TANDJEU Jean Baptiste E.mail : jbtandjeu@yahoo.fr

Cameroon Environmental Watch (CEW)

BP : 3866 Yaoundé - Cameroun
Tél. : +237 22310435/ Mobile : +237 77524717
Email : cewaie@yahoo.ca
Personne contact : Roger Ngoufo ngoufocew08@yahoo.fr

Organisation pour l'Environnement et le Développement Durable

Rue Tsinga
BP : 12675 Yaoundé - Cameroon
Tél: ++237 7760-2383
Email : jksyapze@yahoo.com
Personne contact : M. Jonas Kemajou Syapze

REPUBIQUE DU CONGO

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement
Brazzaville - République du Congo
Mobile : +242 557 74 35
Personne contact : Noé Mabilia (n_mabilia@yahoo.fr)

Alliance Nationale pour la nature (ANN)

BP : 5697 Brazzaville - République du Congo
9, rue Djoueli Moukondo
Tél. : +242 28 71 28
Mobile: +242 556 54 43
Personne contact : Isaac Moussa : annature92@yahoo.fr

Alliance-Homme-Environnement d'Afrique (AMEA)

BP : 15344 Brazzaville - République du Congo.
Case 766 - 763, Avenue de l'OUA
Mobile : +242 522 29 19
E-mail : nsodomib@yahoo.fr
Personne Contact : Dominique Nsosso

Conservation de la Faune Congolaise (CFC)

BP : 244 Brazzaville - République du Congo
203 Rue Nkéni Talangal
Cell. : +242 532 52 30
E-mail : cfccongo2002@yahoo.fr
Personne contact : Pierre Oyo

Réseau International Arbres Tropicaux au Congo (RIAT-Congo)

BP 2820 Brazzaville - Congo (ROC)
Tél: +242 668-3823
Email: loumeto@hotmail.com
Personne contact : Joël Loumeto

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'Institut Congolais pour la conservation de la Nature (ICCN)

BP : 868 Kinshasa 1 - RDC
Av. Des Cliniques N° 13
Tél. : +243 99 80 44 118/+243 81 71 00 444
E-mail : pdg.iccn@yahoo.fr
Personne contact : Cosma Wilungula Balongelua

Amis de la Forêt et de l'Environnement pour le Développement (AFED)

BP: c/o Paroisse du Mont Carmel Katindo-Goma/RDC
Av. de la Mission ; Quartier Himbi,
Commune de Goma /RDC
Cell.:+243 81 31 34 055
E-mail : mtangala@yahoo.fr /afedrdcforets@yahoo.fr
Personne contact : Lumpu Nsenga Mtangala

Réseau pour la Conservation et la réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers du Nord-Kivu (Réseau CREF)

Tel : +243 998 38 48 39
B.P C/o 05 Gisenyi - RDC
E-mail : reseaucref@yahoo.fr
Personne contact : Alphonse Muhindo

COTE D'IVOIRE

Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique REDDA

24 BP 95 Guichet Annexe BAD
Abidjan - Côte d'Ivoire
Tél. : +22520205419
Fax : +225 20 20 59 22
E-mail : h.pascalvalentin@afdb.org; buyocrdi@aviso.ci
Site Internet : <http://www.nesda.kabissa.org>
Personne contact : Prof. Pascal Valentin Houénou

GABON

Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

BP 14533 Libreville - République du Gabon
Tél. : 00241 443 -322/Mobile 0611 - 6062
Mail : secrétariat.executif@rapac.org
Personne contact : M. Aurélien Mofouma - Chargé de Programmes et Projets

GHANA**Forestry Commission**

PO Box M434 Accra - GHANA
 Tel : +233 (21) 221-315/ 664 654/662360
 Fax : + 233 (21) 220 818/66 476
 E-mail : info@hq.fcghana.com
 Contact person: Mr Agyeman Prempeh
 (agyemanpremphe@yahoo.com)

Environmental Protection Association of Ghana (EPAG)

Project Manager
 Asawasi
 P.O.Box AS 32 Kumasi - Ghana
 Tel : +233 (51) 29950 / 027 88 36 / 37/244760994
 Fax : +233 (51) 29537/29950
 E.mail : envprotass@yahoo.com
 Site Internet : <http://epag.virtualactivism.org>
 Contact person: John K. Owusu, Executive Director

Green Earth Organization (GEO)

PO Box AN 16641 Accra North - Ghana
 Tel : +233 (21) 232-762
 Fax : +233 (21) 230-455
 E-mail : greeneth@ghana.com
 Website : www.greenearth.org.gh
 Contact person: George Ahadzie, Executive Director

Institute of Cultural Affairs - Ghana (ICA-Ghana)

P.O BOX: OS 2060 osu, Accra - Ghana
 Tel/Fax : +233 21 221343
 E.mail : icagh@africaonline.com.gh
 Contact person: Joseph KEKESI, Executive Director

GUINEE-BISSAU**Ministère des Affaires Etrangères, International Coopération et des communautés**

P.O. Box 3 Bissau Guinea-Bissau
 Tél. : +254 20 27 52 / 20 37 64
 Email : aris.elousseynou@iucn.org
 Personne Contact : Artur Silva –Tél. : +245 662 92 72

Centro de Investigação Pesqueira Aplicada (CIPA)

Avenida Amílcar Cabral C.P. 102 Bissau, Guinea-Bissau
 Tél. : +245 720 19 65 / 671 89 61
 Email : cruzPires01@yahoo.com.br
 Personne contact : Virginia Pires Correia

TINIGUENA (This Land is Ours)

Bairro de Belem B.P. 667 Bissau Guinea-Bissau
 Tél. : +245 25 19 07
 Fax : +245 25 19 06
 Email : tiniguena_gb@hotmail.com
 Personne contact : Augusta Henriques

Bureau de Planification Côtière (Gabinete de Planificação Coteira – GPC)

Bissau BP 23 1031 Guinea-Bissau
 Tél. : +245 25 51 64
 Fax : +245 20 11 68
 E.mail : joaosa2003@hotmail.com
 Personne contact : Joaozinho Sa - Tél. : +245 660 66 48 / 720 05 62

Centro de Estudos Ambientais e Tecnologia Apropriada do Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa (CEATA/INEP)

Complexo Escolar 14 Novembro CP 12 Bissau
 Guinea -Bissau
 Tél. : ++245 251-867/8
 Fax: ++245 251-125
 Email : inep@mail.gtelecom.gw
 Personne contact : Daniel Rodrigues - Tél. : +245 677 88 54 - rodanlopvi@yahoo.com.br

Accao Para o Desenvolvimento (AD)

Apartado 606 Bissau, Guinea-Bissau
 Tél. : +245 25 13 65
 Fax : +245 25 13 65
 Email : ad@orange-bissau.com
 Personne contact : Tomane Camara - Tél. : +245 660 24 48

Direction Générale des Forêts et de la chasse (Direcção Geral das Florestas e Caça)

EX-QG No. 71 Bissau - Guinea-Bissau
 Tél. : +245 223-043
 Fax: +245 222-834 / +245 221-019
 Email (alternative) : aris.elousseynou@iucn.org

Grupo de Apoio à Educação e Comunicação Ambiental "PALMEIRINHA" (GAECA)

25 rua Dr Severino Gomes de Pina - S/C UICN
 Apartado 23 Codex 1031 Bissau
 Guinea-Bissau
 Tél. : +254 661-2323
 Fax : +254 201-168
 Email : gomesdionisia@yahoo.fr;
 nicolaumendes@hotmail.com

Instituto da Biodiversidade e das Areas Protegidas (IBAP)

Rua São Tomé, Casa N° 6A
 CP 70 Bissau - Guinea-Bissau
 Tél. : +245 207-106 / 7
 Email : alfredo.simao.dasilva@iucn.org

GUINEE EQUATORIALE**Ministerio de Pesca Y Medio Ambiente**

Malabo - République de Guinée Equatoriale
 Tél. : +240 24 46 36
 Fax : +240 09 29 05
 E-mail : lkakanzamio@yahoo.fr
 Personne contact : Deogracias Ikaka Nzamio

LIBERIA

Ministry of Foreign Affairs Monrovia
C/o Forestry Development Authority (FDA)
Kpappa House
Elie E. Saleeby Compound, Congo Town
P.O. Box 3010
1000 Monrovia, Liberia
Contact person: Hon. John T. Woods
EMail : jtwoods38@yahoo.com

MALI

Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
B.P. 1634 Bamako - Mali
Tél. : +223 229 5168 / 229 5172
Fax : +223 229-51 70
Personne contact : Emilie DEMBELE E :
gaoussou_e@yahoo.fr

Association Malienne pour la Conservation de la Faune et de son Environnement (AMCFE)
B.P.2921 Bamako - Mali
Tél. : +223 223-5179
Mobile : +223 671 8233
Email : amcfe@afribone.net.ml

Groupe d'Appui Environnemental (WALIA)
B.P. 215 Mopti - Mali
Tél. : +223 636 8715 / +223 601 51 83
Email : ballowalia@yahoo.fr
Personnes contact : Alassane Ballo – Président
(+223 6368715) ;

ONG DONKO – La promotion du Savoir Traditionnel
Rue 524, porte 43 Quinzambougou
BPE 114 Bamako - Mali
Tél/Fax : + 223 221 38 81
Mobile : + 223 671 97 01
Email : donko@orangemali.net
Personne contact : Cheickna SIDIBE, Executive Director

Femmes et Développement (FEDE)
Boukassoumbougou, Route de Koulikoro
Face Bureaux de Sotuba
Bamako - Mali
Tél. : +223224-0077/+2236077349
Email : fedev2000@yahoo.fr
Personne contact : Mme MARIKO Korotoumou THERA

MAURITANIE

Parc National du Banc d'Arguin (PNBA)
M. Sidi Mohamed OULD MOINE, Directeur
BP 5355 Nouakchott - Mauritanie
Fax: 00 222 525 85 42
Email: directeur.pnba@mauritania.mr

Association pour la Protection de l'Environnement et l'Action Humanitaire (APEAH)

Immeuble BMCI – 2^{ème} étage N°13
Nouadhibou - Mauritanie
Tél. : +222 574-0597
Email : ong_apeahndb@yahoo.fr;
Personne contact : Ahmed Kleib
(ahmedkleib@yahoo.fr)
Mobile : +222 6570478

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural (DEAR)

B.P. 170 Nouakchott - Mauritanie
Tél. : +222 529-0115
+222 525 8386
Fax : +222 525-8386
Personne contact : M. BA, Directeur des Aires Protégées et du Littoral (gaonadio@yahoo.fr)

Club des Amis de la Nature et de la Protection de l'Environnement (CANPE)

B.P. 1972 Nouakchott - Mauritanie
Tél. : +222 529-0817/+222 529-2698
Fax : +222 525-6421
E-mail : j.taya@mr.refer.org ; mabdallahi@yahoo.fr
Personne contact : Mme Jemila Minrtaya - Mobile :
+222 6601981

NIGER

Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration africaine
Niamey 396 - Niger
Tél. : +227 732-149/+227 735-292
Fax : +227 735-231
Personne contact : Saddy Halimatou Djibo
(halimasaddy@yahoo.fr)

NIGERIA

Nigerian Conservation Foundation (NCF)
PO Box 74638 Lagos, Victoria Island - Nigéria
Tel : +234 (1) 264-2498 (234) 802 3312420
Fax : +234 (1) 264-2497
Email : ncf@hyperia.com
Contact person: Prof. Obot (eaobot@yahoo.com) -
Tel.: +234 1 4746375; Mobile: +234 8023312420
Alternative: susan.okeke@ncfnigeria.org

Nigerian Environmental Study Action Team (NEST)

1 Oluokun Street, Off Awolowo Avenue, Bodija
UI.P.O.BOX 22025 Ibadan, Oyo-State, Nigeria
Tel : +234 2 7517172
Fax : +234 2 8105213
Email: info@nestinteractive.org -
gloria134real@yahoo.com
Contact person: Dr David Okali, Executive Director
(d_okali@yahoo.com)
Internet: www.nestinteractive.org

Savannah Conservation Nigeria (SNC)

PO Box 2266 Kaduna - Nigéria
 Tél : +234 (62) 217-965
 E-Mail : scnk@wwlkad.com
 Contact person: Muiyiwa Olowokure
 (oolowokure@yahoo.com)

Centre for Environmental Resources & Sustainable Ecosystems (CE-RASE)

No. 49 Norman Williams St. S.W. Ikoyi
 PO Box 71569, V.I. Lagos - Nigeria
 Tél : +234 (1) 267 0821
 Fax : +234 (1) 269-0210 / 267
 Email : cerasenig@fastmail.fm
 Contact person: Mrs Uzoamaka Egbuche, Director
 (roeltd@linkserve.com.ng)

RWANDA**Association Rwandaise des Ecologistes**

BP 3967 Kigali - Rwanda
 Tél. : ++250 518-310
 Email: arecorwa@yahoo.fr
 Personne contact : M. Aloys Nsabimana

SENEGAL**Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature**

BP : 4055 Dakar - Sénégal
 Tél. : +221 889 0234 / 889 0233
 Fax : +221 823-5558 / 822 8081
 Email : mepn@environnement.gouv.sn
 Site : <http://www.environnement.gouv.sn>
 Personne contact : Ndiawar DIENG –
 ndiawar_dg@yahoo.fr

Association Sénégalaise des Amis de la Nature (ASAN)

BP : 12966 Dakar, Colobane, Sénégal
 Tél. : +221 569 4331
 Fax : +221 824-9246
 Email : amisdelanaturesenegal@hotmail.com
 Personne contact : Mamadou DIALLO, Président –
 mamadjiby@hotmail.com

ENDA-Tiers Monde

5, rue Kléber, Dakar - Sénégal
 Tél. : +221 822 4229/842 8250
 Fax : +221 826 - 2695
 E-mail : se.@enda.sn ; enda.energy@orange.sn
 Personne contact : Aby Dramé
 (byba27@hotmail.com)
 Site Internet: <http://www.enda.sn>

Centre de Suivi Ecologique (CSE)

Rue Léon Gontran Damas Fann Résidence
 BP 15532, Dakar-Fann - Sénégal
 Tél. : +221 825 8066/67
 Fax : +221 825 8168
 Email : infocse@cse.sn;
 Site Internet : <http://www.cse.sn>
 Personne contact : Amadou Moctar Niang
 (niang@cse.sn)

West African Association for Marine Environment (WAAME)

193, HLM Hann Maristes
 BP 26352 Dakar - Sénégal
 Tél. : +22133832-5113 / Fax: +22133832-4413
 Email : waame@arc.sn
 Personne contact : M. Abdoulaye Diame
 (abdoulayediame@yahoo.com)

SIERRA LEONE**Environmental Foundation for Africa (EFA)**

PMB 34
 Freetown peninsula - Sierra Leone
 Tél. : +232 766 11410 / +232 766 84832 / + 232
 766 23459 (Admin Officer - Jeneba Sesay)
 Email : info@efasl.org.uk
 Website : <http://www.efasl.org.uk>
 Personne contact : Tommy Garnett, Directeur
 (tgarnett@efasl.org.uk; tommygarnett@hotmail.com)

TOGO**Les Amis de la Terre-Togo (ADT-TOGO)**

63, rue Amoussimé - Tokoin Casablanca
 BP : 20 190 Lomé, Golfe 02
 Tél. : +228 2221731
 Fax : +228 2221732
 Email : adt-togo@amiterre.tg
 Website : www.amiterre.tg
 Personne contact : Mensah Todzro, Directeur
 Exécutif (mtodzro@yahoo.fr) - Mobile: +228
 9472245

Les Compagnons Ruraux (LCR)

Rue Adolescent Epanoui
 BP 92 Kpalimé, Kloto, Togo
 Tél. : ++228 441-1443
 Fax : ++228 441-1444
 Email : compagnonsruraux@yahoo.fr
 Personne contact : Jules ADJIMA, Directeur Exécutif

LISTE DES VICE-PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE L'UICN AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE

ZONES	NOMS	COMMISSIONS	CONTACTS
Membre du Comité Directeur Point focal pour toute l'Afrique	Me Elizabeth Maruma MREMA	Commission du Droit de l'Environnement	Juriste et chef de la Division du droit de l'environnement et des conventions - PNU E BP : 30552 Kenya, Nairobi 00100 Tél: 254 20 7624252 / 254 20 7624300 Fax: 254 20 7624300 / 7623926 Email: elizabeth.mrema@unep.org / www.unep.org
Vice-Président PACO	Prof. Edouard G. BONKOUNGOU	Commission de Gestion des Ecosystèmes	Directeur Centre de formation et d'études en environnement et développement durable (CFEDD) 06 BP 9372 Ouagadougou Burkina Faso Tél: +226 76 62 41 63 Email: bonkougou_edouard@yahoo.fr
Vice-Président PACO	M. Stephen Tommy GARNETT	Commission de l'Éducation et de la Communication	Directeur Environmental Foundation for Africa Freetown - Sierra Leone Email: tgarnett@efasl.org.uk / http://efasl.org.uk
Président régional pour l'Afrique centrale et Occidentale	Dr Charlotte KARIBUHOYE	Commission Mondiale des Aires Protégées	Coordinatrice du Programme MPA -FIBA/PRCM s/c IUCN Fondation Internationale du Banc d'Arguin Ave Bourguiba x Castors BP : 3215 Dakar, Senegal Tél: ++221 869 02 88 Fax: ++221 824 9246 Email: karibuhoeye@lafiba.org
Vice-président du Groupe de travail sur la responsabilité sociale et environnementale du secteur privé-PACO	M. Emmanuel A suquo Obot	Commission des politiques économiques, environnementales et sociales	Nigerian Conservation Foundation BP : 74 638 Victoria Island, Lagos Nigeria Tél: 00 234 10 73 91 60 Mail. : emmanuel.Obot@ncfnigeria.org
Secteur PACO	Dr Germain NGANDJUI	Commission de la Sauvegarde des Espèces	Chargé de programme principal TRAFFIC - Afrique Centrale s/c UICN -PACO BP : 5506 Yaounde, Cameroun Tél (bureau) : (237) 22 06 74 09 Mobile: (237) 99 85 69 79 http://www.traffic.org



**Sensibilisons davantage et facilitons la compréhension
sur des questions de biodiversité.**

Bureaux de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale

UICN - Burkina Faso

B.P : 3331 Ouagadougou 01
Tél : +226 50 32 85 01
Fax : +226 50 30 75 61
E-mail : uicnbf@iucn.org

UICN - Cameroun

B.P : 5506 Yaoundé
Tél : +237 22 21 64 96
Fax : +237 22 21 64 97
E-mail : uicncameroun@iucn.org

UICN - Guinée Bissau

Apartado 23, Bissau 1031
Tél : +245 20 12 30
Fax : +245 20 11 68
E-mail : uicngb@iucn.org

UICN - Mali

BP : 1567 Bamako
Tél : +223 20 22 75 72
Fax : +223 20 23 00 92
E-mail : uicnmali@iucn.org

UICN - Mauritanie

BP : 4167 Nouakchott
Tél : +222 525 12 76
Fax : +222 525 12 67
E-mail : uicnmauritanie@iucn.org

UICN Niger

BP : 10933 Niamey
Tél : +227 20 72 40 28
E-mail : iucnniger@iucn.org

UICN - République Démocratique du Congo

43, avenue Colonel Ebeya
Immeuble CAP IMMO
Tél : +243 817947711
E-mail : rdc@iucn.org

UICN - Sénégal

Avenue Cheick Anta Diop
2^{ème} étage BP : 3215 Dakar
Tél : +221 33 869 02 81
Fax : +221 33 824 92 46
E-mail : uicnsenegal@iucn.org

Bureau de projet au Ghana

PO Box M239 Accra
Tel : (233) 021 66 46 54
Fax : (233) 021 66 64 76
E-mail : iucn@wd.fcghana.com

Bureau de projet au Libéria

Ehab Road, Cooper Farm,
PO Box 1729,
1000 Monrovia 10, Libéria
Tel: +231 6401 191/ +231 7701 1998

Bureau de projet au Nigéria

6 Race Course Road, Nassarawa GRA, Kano, Nigéria
Tel.: (234) 802 523 8195 / (234) 803 320 9104
E-mail : KomaduguProject@iucn.org



Depuis le 1^{er} septembre 2009, le Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale de l'UICN a intégré de nouveaux locaux situés sur la circulaire, côté sud de l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle à Ouagadougou au Burkina Faso.



**UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE**

Direction Régionale
Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél +226 50 36 49 79
+226 50 36 48 95
Fax +226 50 36 49 84
E-mail : paco@iucn.org
www.iucn.org/paco